



**Ordre des orthophonistes  
et audiologistes du Québec**

**2011 / 12**

**R A P P O R T   A N N U E L**





## MISSION DE L'ORDRE /

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, un organisme régi par le *Code des professions*, a pour mission d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, soit les troubles de la communication humaine.

L'Ordre contrôle l'accès aux professions, soutient le développement de la compétence des orthophonistes et des audiologistes et surveille l'exercice professionnel de ses membres.

Il voit à favoriser l'accessibilité du public à des services de qualité; ce faisant, il contribue à l'intégration familiale, scolaire, professionnelle et sociale des individus et à l'amélioration de la qualité de vie de la population québécoise.



**04** Lettres de présentation

## L'ORDRE

**05** Rapport de la présidente  
et directrice générale

**10** Composition du conseil  
d'administration

**12** Rapport du Conseil  
d'administration

**14** Prix et distinction

**16** Rapport du Comité exécutif

## LES COMITÉS

**18** Rapport du Comité  
d'admission

**27** Rapport du Comité  
de l'inspection  
professionnelle

**31** Rapport du Conseil  
de discipline

**31** Rapport du Comité  
de révision des plaintes

**32** Rapport du Comité  
de la formation

**34** Rapport du Comité  
de révision des  
équivalences

## LES DIRECTIONS

**36** Rapport de la  
secrétaire générale

**39** Rapport de la directrice  
des services professionnels

**45** Rapport de la syndique

**48** Le personnel  
de la permanence

## LES MEMBRES

**51** Tableau des membres

## LES ÉTATS FINANCIERS

**58** Rapport de l'auditeur  
indépendant

# TABLE DES MATIÈRES



# LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, 10 juillet 2012

**MONSIEUR JACQUES CHAGNON**  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec  
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

**Jean-Marc Fournier,**  
Ministre de la Justice  
Ministre responsable de l'application  
des lois professionnelles

Montréal, 10 juillet 2012

**MONSIEUR JEAN-MARC FOURNIER**  
Ministre de la Justice  
Ministre responsable de l'application  
des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2012.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

**Marie-Pierre Caouette,** M.O.A., orthophoniste  
Présidente et directrice générale

Montréal, 10 juillet 2012

**MONSIEUR JEAN-PAUL DUTRISAC**  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2012.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes plus sincères salutations.

**Marie-Pierre Caouette,** M.O.A., orthophoniste  
Présidente et directrice générale





## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE

Guidé par une vision stratégique résolument tournée vers l'avenir, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) a poursuivi avec discipline la mise en place de mesures d'optimisation de ses activités liées à la protection du public. Dans un contexte de gestion du changement et de croissance accélérée du nombre de ses membres, l'Ordre a misé sur la cohérence et la saine gestion, en se concentrant sur les éléments phares qui lui permettent de réaliser la mission qui lui a été confiée par l'État. Ainsi, le Conseil d'administration a revu la gouvernance des comités et s'est penché sur la question de la formation continue. Appuyée par un Comité de gestion nouvellement constitué, la direction générale a travaillé à la consolidation de l'équipe de la permanence, à la gestion de risques de tous ordres et à la modernisation des outils informatiques et des communications. Reflet d'un travail d'équipe rigoureux, ce rapport des faits saillants de l'exercice 2011-2012 a été préparé en conformité avec le *Code des professions* et le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre*.

## PRÉSIDENCE

### GOUVERNANCE : UNE ANNÉE CHARNIÈRE

L'OOAQ a profité de la réduction du nombre d'administrateurs et de l'abolition du Comité exécutif, après l'Assemblée générale de juin 2011, pour transférer une partie des sommes allouées jusque-là aux réunions, en investissant dans la formation des cliniciens membres du Conseil d'administration. La formation des administrateurs et l'approche de justice préventive font partie des éléments ciblés pour gérer les risques dans la prise de décisions. Une connaissance approfondie des particularités propres au système professionnel et leur appropriation par un plus grand nombre d'acteurs au sein de l'Ordre sont des leviers essentiels au développement et à la pérennité de l'organisation.

Dans cet esprit, les administrateurs, les membres de l'équipe de gestion et le syndic ont participé au *Colloque des dirigeants des ordres professionnels* du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Tout en développant une vision partagée de leurs rôles, ces membres de l'Ordre ont pu s'initier à des thèmes, tels que : le droit professionnel, la rédaction de résolutions et de règlements, la liberté d'expression et le devoir de réserve, l'éthique et les habiletés politiques nécessaires au sein d'un ordre, les avantages et les inconvénients des médias sociaux, l'équité procédurale en matière d'attribution de permis, d'imposition de stages et en contexte disciplinaire. Au chapitre de la formation, la présidente a également participé à un séminaire portant sur les commissions parlementaires.

Les travaux menés par un Conseil d'administration uni s'inscrivent dans une démarche visant à revoir le programme de gouvernance à la lumière des meilleures pratiques du système professionnel. En révisant la *Politique des comités*, les administrateurs ont voulu mettre en évidence la distinction entre la gouvernance (orientations/décisions stratégiques) et la permanence de l'Ordre (mise en oeuvre des décisions), dans une structure cohérente permettant la réalisation efficace et efficiente des projets, tout en valorisant de façon équitable la contribution essentielle des membres de l'Ordre. Les commentaires formulés par les membres au fil du temps ont été pris en considération et ont grandement contribué à nourrir la réflexion des administrateurs.

Parmi les bonifications apportées aux politiques des comités, de rémunération et de remboursement de dépenses des administrateurs et membres de comités, on note :

- / La protection du public accrue par un meilleur soutien aux comités obligatoires au *Code des professions* (formation, équité procédurale, soutien clérical, notamment) ;
- / La formation de comités ad hoc seulement s'ils constituent la meilleure façon d'atteindre un objectif et, le cas échéant, des orientations précises du Conseil d'administration concernant, notamment, le mandat, les biens livrables, l'échéancier des travaux, la composition et le budget ;
- / La consultation plus fréquente des membres-experts par le biais de groupes de travail des directions de l'Ordre ;
- / L'alignement de la rémunération sur celle des membres en exercice et conditions améliorées (réunions durant les heures et jours ouvrables, notamment) pour les membres des comités obligatoires ;
- / L'alignement du remboursement des dépenses sur les tarifs gouvernementaux.

Ces mesures contribuent à la reconnaissance et à la valorisation du travail rigoureux que doivent effectuer les membres de l'Ordre au sein de ces comités, obligatoires au sens de la loi, et sur lesquels repose la protection du public.

En matière de formation continue, le Conseil d'administration a pris connaissance du rapport préparé par le CIQ, suite à l'enquête menée auprès des ordres professionnels en ce qui concerne la formation continue obligatoire. À l'instar d'autres ordres du domaine de la santé, les administrateurs croient que la protection du public et l'accès à des services de qualité pour les citoyens de toutes les régions passent par la responsabilisation et le soutien aux membres en ce qui concerne le développement et le maintien des compétences. S'appuyant sur une philosophie axée sur la prévention, plutôt que la coercition, le Conseil d'administration a approuvé le premier programme de formation continue annuel développé par la direction des services professionnels, et soutenu le développement de différentes mesures qui seront mises en place dès le début du prochain exercice financier.

En fin d'exercice, les membres ont renouvelé leur confiance aux six administrateurs dont le mandat venait à échéance.

## **PARTENARIATS ET RELATIONS INTERPROFESSIONNELLES : JOUER POUR L'ÉQUIPE !**

Dans une approche de collaboration interdisciplinaire, tout comme au sein d'une équipe sportive, les intervenants ne sont pas interchangeable. Le succès de l'équipe passe par des rôles bien définis, mettant en valeur l'expertise unique de chacun. Dans les équipes gagnantes, les joueurs possèdent de surcroît un bon esprit d'équipe et sont orientés vers un but commun : la réussite collective, plutôt que la recherche d'un succès individuel qui les pousserait à être en compétition avec les membres de leur propre groupe. À travers ce concept d'interdépendance positive, les joueurs sont mutuellement responsables et jouent un rôle actif dans l'atteinte du bien commun. Ils visent le même objectif, mais ont besoin des autres pour y parvenir : ils doivent unir leurs efforts et jouer pour le succès de l'équipe. Dans le domaine de la santé, comme dans celui de l'éducation, le succès de l'approche collaborative entre les professionnels s'actualise par l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des citoyens. Ce sont nos convictions profondes, celles qui nous guident dans les relations que nous établissons, avec respect et ouverture, avec nos différents partenaires. Appliquant notamment cette approche, centrée sur le patient, dans le dossier de la dysphagie, l'OOAQ est fier d'avoir conclu une entente de principe entre toutes les parties dans un litige qui nous divisait depuis plusieurs années.

Dans le dossier de la Loi modifiant la *Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (PL21)* adoptée en juin 2009, laquelle réserve deux nouvelles activités aux orthophonistes et aux audiologistes, l'OOAQ a continué de s'impliquer activement dans les travaux qui ont permis de finaliser la rédaction du guide explicatif et a participé aux rencontres du Comité coordonnateur de la mise en œuvre de la loi attendue au cours du prochain exercice. L'obtention de ce consensus historique entre neuf ordres démontre bien l'évolution du système professionnel depuis l'adoption du PL90 en 2002.

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec a également été impliqué dans plusieurs projets porteurs dans le cadre de partenariats, dont fait état la directrice des services professionnels dans son rapport. L'OOAQ a égale-

ment participé aux travaux de planification de la main-d'œuvre en orthophonie et en audiologie initiés par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux.

En matière de mobilité de la main-d'œuvre, le Québec est toujours en attente des résultats menés par la France dans le cadre du rattachement de la profession d'orthophoniste. L'OOAQ poursuit cependant ses missions annuelles de recrutement en Belgique, avec le support de Recrutement Santé Québec. Le comité de gestion de l'Ordre est activement impliqué dans les travaux de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et audiologie (ACOROA). Au cours de l'exercice, les provinces ont donné leur accord afin de procéder à l'incorporation de l'ACOROA. L'Alliance a ensuite reçu une subvention de près d'un million de dollars de Ressources humaines et développement des compétences Canada, afin de mener des travaux pancanadiens dans le cadre du chapitre 7 de l'Accord de commerce intérieur.

## **PRÉSENCE MÉDIAS ET COMMUNICATIONS : DES ENJEUX POUR LA PROTECTION DU PUBLIC**

Au cours des derniers mois, les impacts du bruit sur la santé ont continué d'alimenter l'intérêt général. Les perspectives d'emplois en orthophonie et en audiologie, ainsi que l'accès aux services en régions, demeurent des sujets d'actualité. Finalement, la prévention des troubles de la communication et le développement normal du langage des enfants sont également des sujets en vogue. Au cours de l'exercice, l'OOAQ a été présent dans les médias nationaux et régionaux, dans la presse écrite, à la radio et à la télévision. L'Ordre a également contribué aux magazines des associations d'usagers, notamment : l'Association québécoise de la dysphasie, l'Association québécoise des troubles d'apprentissage (AQETA) et le journal de l'Association des Devenus Sourds et Malentendants du Québec (ADSMQ).

**« LES PROFESSIONS  
NE SONT PAS DES ÎLES.  
NOUS INFLUENÇONS  
ET NOUS SOMMES  
INFLUENCÉS... »**



La présidente a prononcé des allocutions au cours de différentes activités, notamment : la cérémonie du dixième anniversaire du programme de maîtrise en orthophonie de l'Université de Laval, la cérémonie d'inauguration du programme de maîtrise de l'Université du Québec à Trois-Rivières, la cérémonie d'inauguration de la clinique multidisciplinaire en santé de l'Université du Québec à Trois-Rivières et la Journée de l'audition tenue dans le cadre du Congrès annuel de l'Association d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale du Québec. La présidente a également rencontré les étudiants des universités, préparé un cours en ligne sur le système professionnel québécois et les ordres ainsi qu'un autre, sur le même thème, pour le Diplôme universitaire de rééducation et de réadaptation des fonctions auditives de l'adulte de l'Université d'Angers (France).

Les travaux amorcés pour la mise en place de nouveaux outils de communication devraient permettre, au prochain exercice, de commencer à déployer une stratégie de communication axée sur la protection du public. Une connaissance accrue de la contribution des orthophonistes et audiologistes dans la mise en place de solutions concernant les enjeux de santé et d'éducation des Québécois devrait permettre à la population de faire des choix éclairés en matière de troubles de la communication.

## DIRECTION GÉNÉRALE

Les efforts menés depuis quinze ans dans la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre en orthophonie et en audiologie portent fruits. En effet, au bénéfice de la population québécoise, le nombre de membres de l'Ordre doublera au cours de la prochaine décennie. Dans ce contexte de croissance, les activités de la direction générale ont visé à doter l'Ordre de moyens performants pour réaliser sa mission. Dans cette optique, la présidente et directrice générale a participé au congrès annuel de l'Ordre des administrateurs agréés dont le thème cette année était : l'éthique au cœur des décisions.

**AU BÉNÉFICE DE LA POPULATION  
DU QUÉBEC, LE NOMBRE D'ORTHOPHONISTES  
ET D'AUDIOLOGISTES DOUBLERA AU COURS  
DE LA PROCHAINE DÉCENNIE.**

## RESSOURCES HUMAINES

Dans un ordre professionnel, le capital humain est le moteur permettant l'atteinte de la mission de l'organisation. Le courage de gestion dont il a fallu faire preuve au cours des dernières années, afin de revoir en profondeur la structure administrative de l'Ordre (notamment, la révision complète des descriptions de tâches, l'embauche d'un plus grand nombre de membres des deux professions et le rehaussement des postes du personnel de soutien), donne maintenant des résultats plus que satisfaisants.

Au début de l'exercice financier, la grande majorité des membres de l'équipe était en fonction depuis moins de six mois. La création d'un comité de gestion a permis une plus grande proximité de la direction avec les membres des différentes équipes de travail et une meilleure cohérence, grâce à une vision partagée et à la synergie des actions. Durant cette année de consolidation de l'équipe, dans le but de mettre en place des facteurs de protection favorisant le maintien de la santé physique et mentale et un climat de travail sain, le comité de gestion a implanté une philosophie de bien-être au travail et réalisé plusieurs activités visant notamment la réduction du stress, l'ergonomie des postes de travail et la reconnaissance du personnel.

Dans le but de se positionner comme un employeur détenant un fort potentiel d'attraction et de rétention de son personnel, l'OOAQ a complété le processus de révision des échelles salariales dans le cadre de la démarche d'équité salariale et poursuivi des travaux concernant les conditions de travail du personnel de la permanence, le régime de retraite et les assurances collectives notamment.

## RESSOURCES FINANCIÈRES

Grâce à une gestion saine et rigoureuse, la situation financière de l'Ordre a continué de s'améliorer au cours de l'année financière. La création du poste de Directeur des services financiers, des ressources matérielles et informationnelles et l'embauche d'un comptable agréé à cette fonction est une opportunité de moderniser les processus comptables et d'automatiser un certain nombre de tâches au cours du prochain exercice, afin de permettre la gestion efficace de l'augmentation des opérations liées à la croissance du nombre de membres.

Au cours des prochaines années, cette croissance du nombre de membres permettra la réalisation de nombreux et incontournables projets de développement dans tous les départements, dont le bureau du syndic et les communications, pour ne nommer que ceux-là. Dans une attitude proactive, la direction générale commandera une analyse approfondie des sources de revenus et des différents postes de dépenses de l'Ordre au cours du prochain exercice. En effet, dans un contexte où les risques sont nombreux, la constitution d'un avoir plus substantiel, à titre préventif, demeure un enjeu de taille. Par exemple, au cours de l'exercice, à l'instar de la majorité des autres ordres professionnels, l'OOAQ a reçu des avis de cotisation (droits, pénalités et intérêts) à titre d'ajustement des contributions au Fond des Services en Santé (FSS) rétroactivement à l'année 2007, en raison d'un changement dans la façon de considérer le statut d'employeur de l'Ordre (de « déterminé » : cotisation 2,7% à « public » : cotisation 4,26%).

#### RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

Les derniers mois se sont déroulés sous le signe d'une modernisation intensive des différents outils de travail. La visioconférence est de plus en plus utilisée, afin de permettre une participation accrue des membres en région aux comités obligatoires et aux groupes de travail. La visioconférence a également été utilisée, afin d'améliorer l'accès à la formation continue à coûts abordables dans toutes les régions du Québec.

La décision d'impartir les services de soutien informatique a permis de réduire les risques et d'augmenter l'efficacité du personnel, par l'accès à des outils plus performants. Cette approche favorise également une planification plus adéquate en ce qui concerne l'entretien et le renouvellement du parc informatique.

Le virage vert s'est poursuivi au chapitre des communications avec le lancement de l'infolettre bimensuelle *L'OOAQ vous informe*, remplaçant le bulletin papier trimestriel. Le coup d'envoi pour les travaux de refonte du site Internet, qui sera en ligne au prochain exercice, a également été donné. La réalisation la plus importante demeure cependant la mise en place d'une solution intégrant la base de données et une plate-forme de développement professionnel pour les membres. Pour la

première fois de son histoire, l'OOAQ a procédé avec succès au renouvellement en ligne de la cotisation annuelle. Au prochain exercice, les autres fonctionnalités constituant l'intranet des membres, notamment les modules de formation continue, un portfolio individualisé et des communautés de pratique, seront progressivement mises en ligne. La fonction webinaire devrait, quant à elle, permettre une plus grande proximité de la présidente avec les membres pour discuter des dossiers d'actualité.

### QUAND L'UNION FAIT LA FORCE

Cette incroyable énergie qui nous propulse vers l'avant est générée par une équipe exceptionnelle. Félicitations et grand merci aux administrateurs pour leur soutien et leur travail rigoureux, aux membres des comités pour leur contribution inestimable, à l'équipe de gestion qui a fait preuve d'une très grande disponibilité pour relever brillamment des défis colossaux, au personnel de la permanence pour sa compétence et son engagement et à nos partenaires pour leur précieuse collaboration.

Merci aux membres de l'Ordre pour la confiance témoignée et le professionnalisme déployé dans toutes les régions du Québec. Ensemble, au bénéfice de la population québécoise de tous âges et en hommage aux pionnières et pionniers qui nous ont précédés, nous contribuons au développement d'une organisation dont nous pouvons être fiers. Par la multiplication des petits et grands gestes quotidiens, nous nourissons notre leadership et notre dynamisme collectifs.

#### La présidente et directrice générale,



**Marie-Pierre Caouette, M.O.A.,  
Orthophoniste**



## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE GAUCHE À DROITE :

Jean-Pierre Tremblay, Isabelle Ducharme, Michelyne Hubert, Marie-Pierre Caouette, François Bergeron,  
Suzanne Bouchard, Carmen Phénix et Isabelle Cabot. Absente de la photo : Natalie Vertefeuille



## ADMINISTRATEURS ÉLUS

**Marie-Pierre Caouette**, *orthophoniste*,  
Présidente et directrice générale, depuis le 12/09/2008  
(2<sup>e</sup> mandat)

**François Bergeron**, *audiologiste*  
Depuis le 10/01/2011 (1<sup>er</sup> mandat), région Centre  
Vice-président depuis le 03/06/2011

**Michelyne Hubert**, *orthophoniste*, trésorière  
Depuis le 22/09/2006 (2<sup>e</sup> mandat), région Montréal

**Nellie Frenette**, *orthophoniste*  
Depuis le 12/09/2008 (1<sup>er</sup> mandat), région Montréal  
Jusqu'au 02/06/2011, poste aboli après l'AGA

**Isabelle Ducharme**, *orthophoniste*  
Depuis le 22/09/2006 (2<sup>e</sup> mandat), région Montréal

**Hélène Boivin**, *audiologiste*  
Depuis le 17/09/2010 (1<sup>er</sup> mandat), région Sud  
Jusqu'au 02/06/2011, poste aboli après l'AGA

**Carmen Phénix**, *orthophoniste*  
Depuis le 03/06/2011 (1<sup>er</sup> mandat), région Sud

**Ginette Lafleur**, *audiologiste*  
Depuis le 22/09/2006 (2<sup>e</sup> mandat), région Nord  
Jusqu'au 02/06/2011

**Isabelle Cabot**, *audiologiste*  
Depuis le 18/09/2010 (1<sup>er</sup> mandat), région Nord  
Poste aboli après l'AGA  
Isabelle Cabot est élue par le CA pour terminer le mandat  
de M<sup>me</sup> Ginette Lafleur à partir du 03/06/2011

**Sophie Waridel**, *audiologiste*  
Depuis le 22/09/2006 (2<sup>e</sup> mandat), région Ouest  
Jusqu'au 02/06/2011

**Natalie Vertefeuille**, *orthophoniste*  
Depuis le 12/09/2008 (1<sup>er</sup> mandat), région Ouest  
Poste aboli après l'AGA  
Natalie Vertefeuille est élue par le CA pour terminer  
le mandat de M<sup>me</sup> Sophie Waridel à partir du 03/06/2011

## LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidence de l'OOAQ est élue au suffrage universel des membres de l'Ordre. Le mandat de la présidence et des administrateurs est d'une durée de trois (3) ans, sans limites de renouvellement. Le 1<sup>er</sup> avril 2010, Madame Marie-Pierre Caouette a été réélue par acclamation pour un mandat ayant débuté le 18 septembre 2010, après l'Assemblée générale annuelle.

Tel que prévu dans le *Règlement sur les élections et sur la représentation au Conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, dès le 3 juin 2011 après l'Assemblée générale annuelle, le Conseil d'administration a été réduit, passant ainsi de neuf (9) administrateurs élus à six (6) et de trois (3) administrateurs nommés à deux (2).

## ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

**Claude Langlais**,  
Depuis le 18/06/2004 (2<sup>e</sup> mandat prolongé)  
jusqu'au 02/06/2011, Poste aboli après l'AGA

**Jean-Pierre Tremblay**,  
Depuis le 22/09/2006 (2<sup>e</sup> mandat)

**Suzanne Bouchard**  
Depuis le 12/09/2008 (2<sup>e</sup> mandat)



# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration (CA) est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions*. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale. Sur le plan stratégique, le CA détermine les orientations de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exécution de son mandat de protection du public.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le CA de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec a tenu onze (11) réunions ordinaires et quatre (4) réunions extraordinaires. Lors de ces rencontres, il a entériné au total deux cent soixante-sept (267) résolutions, dont les principales, toutes dûment proposées et appuyées, sont présentées ci-après.

L'Assemblée générale annuelle de l'Ordre a eu lieu le 2 juin 2011 à Montréal.

## NOMINATIONS

- / Nomination d'un secrétaire substitut;
- / Nomination d'une syndique ad hoc;
- / Désignation du secrétaire général, à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels qui ne relèvent pas de la compétence du syndic;
- / Nomination de membres au sein de différents comités obligatoires de l'OOAQ;
- / Nomination des délégués et du délégué substitut au CIQ;
- / Nomination d'un représentant de l'OOAQ au comité de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) pour la révision du mécanisme de sélection des aides auditives;
- / Nomination d'un délégué au comité consultatif de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA) pour un projet subventionné par Ressources et développement des compétences Canada;
- / Nomination des membres du jury pour les prix Germaine-Huot 2012 et Cardozo-Coderre 2011.

## RÉGLEMENTATION

- / Adoption du projet d'ordre du jour, de la date, de l'heure et du lieu de l'Assemblée générale annuelle 2011.
- / Approbation pour présentation à l'Office des professions, des modifications aux règlements suivants:
  - Règlement sur les attestations acceptées par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec aux fins de la délivrance d'un permis;
  - Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec;
  - Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels.

## RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

- / Adoption des états financiers vérifiés de l'exercice se terminant le 31 mars 2011;
- / Adoption du budget 2011-2012;
- / Recommandation à l'Assemblée générale de fixer à 638,64 \$ le montant de la cotisation annuelle, soit une augmentation équivalant à l'Indice des prix à la consommation (IPC);
- / Recommandation à l'Assemblée générale de reconduire la nomination de l'auditeur indépendant;
- / Mise à jour des personnes autorisées à signer les effets bancaires au nom de l'Ordre;
- / Mise à jour des détenteurs des cartes de crédit de l'Ordre;
- / Approbation du nouveau montant de la cotisation à l'Alliance canadienne des organismes de règlementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA);
- / Évaluation annuelle de la présidente et directrice générale;
- / Entente de service avec un fournisseur pour le développement d'une solution informatique intégrant notamment une base de données et une plateforme de développement professionnel pour les membres;
- / Renouvellement de la convention pour l'assurance responsabilité professionnelle des membres;
- / Révision des frais d'étude des dossiers de demande d'équivalence de diplôme et de formation;
- / Adoption des nouvelles échelles salariales des employés et du principe de rémunération sans échelon.

## PRISE DE POSITION ET POLITIQUES DE GOUVERNANCE

- / Avis favorable de l'OOAQ pour l'ouverture du programme d'orthophonie à l'Université du Québec à Trois-Rivières en septembre 2011.

- / Adoption des *Profils de compétences relatives à la pratique des orthophonistes au Canada* et des *Profils de compétences relatives à la pratique des audiologistes au Canada*, développés par l'ACOROA en partenariat avec les universités et les associations canadiennes.

- / Adoption des politiques suivantes :
  - Politique sur les comités de l'OOAQ;
  - Politique de rémunération des administrateurs et membres de comités de l'OOAQ;
  - Politique de remboursement des dépenses des administrateurs et membres de comités de l'OOAQ;
  - Politique de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur les documents et renseignements à caractère public accessibles sans restriction;
  - Politique du responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels;
- / Révision de la *Politique à l'égard de la cotisation annuelle ainsi qu'aux formalités et frais relatifs à l'inscription au Tableau des membres de l'OOAQ*.

## PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- / Adoption du programme d'inspection professionnelle 2011-2012;
- / Adoption du programme de formation continue annuelle 2011-2012.

## ADMISSION ET TABLEAU DE L'ORDRE

- / Passation de l'Examen de reconnaissance de l'équivalence de la formation (EREF) pour une candidate en démarche d'admission et pour un membre qui revient à la pratique après plus de 5 ans d'absence au Tableau des membres;
- / Délivrance de permis aux nouveaux membres et réinscription de membres;
- / Délivrance et renouvellement de permis restrictifs temporaires;
- / Conversion de permis temporaires en permis réguliers;
- / Accord et refus d'équivalences de diplôme ou de la formation;
- / Radiation de membres pour différents motifs.



## PRIX ET DISTINCTION /

Le Conseil d'administration de l'OOAQ félicite les personnes honorées au cours de l'exercice 2011-2012.

### PRIX GERMAINE-HUOT

Le Prix Germaine-Huot, a pour but de reconnaître un orthophoniste ou un audiologiste s'étant distingué en contribuant de façon significative à l'avancement de la profession en ayant réalisé un projet ou accompli une démarche d'envergure.

Chaque récipiendaire reçoit une œuvre d'art de l'artiste Julie Robinson et partage une bourse de trois mille dollars (3000 \$).

#### RÉCIPIENDAIRES 2012:

**M<sup>mes</sup> Michelle Khalil et Marie-Claude Pigeon,** orthophonistes.

M<sup>mes</sup> Khalil et Pigeon reçoivent ce prix pour la création de matériel original publié dans La Collection Orthophonie aux Éditions Passe-Temps (2005-2011).



#### DE GAUCHE À DROITE :

M<sup>me</sup> Kassandra Coupal, représentante de Dale Parizeau Morris Mackenzie, M<sup>me</sup> Michelle Khalil et M<sup>me</sup> Marie-Claude Pigeon récipiendaires du prix, M<sup>me</sup> Marie-Pierre Caouette, présidente et directrice générale de l'OOAQ et M<sup>me</sup> Julie Robinson créatrice de l'œuvre d'art remise aux récipiendaires.

## PRIX CARDOZO-CODERRE

Le Prix Cardozo-Coderre vise à reconnaître, chez un étudiant finissant en orthophonie ou en audiologie d'une université québécoise, l'engagement social et préprofessionnel qu'il a manifesté au cours de sa préparation à la profession, notamment par le développement des qualités humaines qui font qu'un professionnel est au service de la société.

Chaque récipiendaire reçoit une œuvre d'art de l'artiste Jason Goldsmith et une bourse équivalente à la première cotisation.

### RÉCIPIENDAIRES 2011:

**Kim Dionne**, finissante au programme d'orthophonie de l'Université de Montréal;

**Jesse Burns**, finissant au programme d'orthophonie de l'Université McGill;

**Caroline Lyonnais**, finissante au programme d'orthophonie de l'Université Laval.



### DE GAUCHE À DROITE :

M<sup>me</sup> Peggy Ouellet, représentante de La Personnelle,  
M<sup>me</sup> Marie-Pierre Caouette, présidente et directrice générale de l'OOAQ, M. Jason Goldsmith créateur de l'œuvre d'art remise aux récipiendaires, M<sup>me</sup> Kim Dionne récipiendaire du prix et M. François Landry, représentant de La Personnelle.  
Absents de la photo : M. Jesse Burns et M<sup>me</sup> Caroline Lyonnais.

## PRIX DU GRAND LAMBERTOIS 2011

Le Conseil d'administration a également soumis à la Ville de Saint-Lambert, la candidature de **M. Conrad Hamel**, contrôleur de l'Ordre durant plus de trente-huit (38) ans.

Ce prix vise à souligner un exemple de persévérance et de courage à surmonter un handicap et à poursuivre une vie active, en plus de contribuer au développement de la société.

M. Conrad Hamel, s'est vu décerner un Prix Lambertois de cœur et d'action à titre de vie exemplaire.

Grièvement blessé dans un accident de la route, alors qu'il était dans la fleur de l'âge, Conrad Hamel est un modèle inspirant de réinsertion et d'intégration réussie d'une personne aphasique dans notre société. Au fil des ans, avec générosité et loyauté, il a cumulé les fonctions de contrôleur, de secrétaire général, de directeur général adjoint et de responsable des services administratifs à l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.



M<sup>me</sup> Natalie Kirk, conseillère municipale de la Ville de St-Lambert remet à M. Conrad Hamel, le prix de « Lambertois de cœur et d'action »

# RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF /

## MEMBRES

**Marie-Pierre Caouette**, *orthophoniste*,  
présidente

**Sophie Waridel**, *audiologiste*,  
vice-présidente

**Michelyne Hubert**, *orthophoniste*,  
trésorière

**François Bergeron**, *audiologiste*

**Claude Langlais**, *administrateur nommé*

Le Comité exécutif (CE) s'occupe de l'administration courante des affaires et exerce tous les pouvoirs que le Conseil d'administration (CA) lui a délégués en vertu du *Code des professions*. Toutefois, suite à l'Assemblée générale des membres du 2 juin 2011, le Comité exécutif a été dissous, le nombre d'administrateurs au CA passant de douze (12) à huit (8), tel que prévu dans le *Règlement sur les élections et sur la représentation au Conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*.

Lors des deux réunions ordinaires et d'une rencontre extraordinaire par téléphone, le CE a adopté vingt-huit (28) résolutions, dont les principales, toutes dûment proposées et appuyées, sont résumées ci-après.

## PRATIQUE PROFESSIONNELLE

/ Modification de deux (2) stages de perfectionnement imposés à deux (2) membres suite à une inspection particulière sur la compétence.

## TABLEAU DE L'ORDRE

/ Délivrance de permis aux nouveaux membres et réinscription de membres.

/ Délivrance et renouvellement de permis restrictifs temporaires.

/ Conversion de permis temporaires en permis réguliers.

/ Accord et refus d'équivalences de diplôme ou de la formation.

/ Radiation de membres pour différents motifs.



# LES COMITÉS /

# RAPPORT DU COMITÉ D'ADMISSION

## MEMBRES

**Carolyn Cronk**, *orthophoniste*,  
présidente

**Éric Bégin**, *audiologiste*

**Louise Duchesne**, *orthophoniste*

**Mathieu Hotton**, *audiologiste*

**Julie Klein**, *orthophoniste*

## MEMBRE SUBSTITUT

**Natacha Trudeau**, *orthophoniste*

## SECRÉTAIRE

**Céline Giroux**, *orthophoniste*

**Lucie Deslières**, *(secrétaire substitut)*

## MANDAT

- / Étudier les dossiers des candidats diplômés à l'étranger et faire les recommandations au Conseil d'administration concernant l'équivalence de leur diplôme ou de leur formation.
- / Étudier les dossiers des candidats ne possédant pas de diplôme terminal de 2<sup>e</sup> cycle en orthophonie ou en audiologie, mais demandant à faire reconnaître équivalente leur formation, à la suite d'études dans le domaine et à une expérience pertinente de cinq (5) ans. Faire les recommandations au Conseil d'administration.
- / Étudier les dossiers des candidats, détenant une maîtrise en orthophonie ou en audiologie décernée par une université québécoise ou canadienne, demandant une première admission à l'OOAQ tout en ayant obtenu ce diplôme depuis plus de cinq (5) ans.
- / Étudier les dossiers des candidats demandant une réinscription à l'OOAQ à la suite d'une absence de plus de cinq (5) ans.
- / Tout autre mandat confié par le Conseil d'administration de l'OOAQ.

## RÉALISATIONS

### 1. Le comité a reçu :

- / Vingt-trois (23) dossiers de candidats, titulaires d'une maîtrise en orthophonie délivrée par une université canadienne située hors du Québec, demandant l'équivalence de diplôme;
- / Quatre (4) dossiers de candidats titulaires d'un diplôme délivré par un établissement situé hors du Québec demandant l'équivalence des diplômes en orthophonie;
- / Trois (3) dossiers de candidats titulaires d'un diplôme délivré par un établissement situé hors du Québec demandant l'équivalence des diplômes en audiologie;
- / Trente-six (36) dossiers de candidats demandant l'équivalence de la formation en orthophonie;
- / Un (1) dossier d'un membre demandant une réinscription à l'OOAQ à la suite d'une absence de plus de cinq (5) ans.

Les soixante-sept (67) dossiers étudiés ont tous fait l'objet de recommandations transmises aux administrateurs. Le lecteur peut se référer aux tableaux de la page suivante pour prendre connaissance des informations détaillées.

2. Les membres du comité ont travaillé à développer un formulaire amélioré pour les demandes d'équivalence de formations qui permet aux candidats d'inscrire davantage d'information (comme la description des principales réalisations professionnelles, les types de clientèle rencontrée, des détails sur les tâches demandées, etc.), ce qui amène une meilleure estimation des compétences par le comité.
3. Dans le cadre de la mobilité de la main d'œuvre pan-canadienne avec l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et audiologie (ACOROA), le comité d'admission a recommandé au Conseil d'administration l'adoption des profils des compétences essentielles à la pratique en orthophonie ou en audiologie, tels que proposés par l'ACOROA.
4. Toujours avec l'ACOROA, le comité a complété un document décrivant les exigences académiques et cliniques pour un candidat demandant une première admission dans l'un ou l'autre des organismes de réglementation canadiens en orthophonie ou en audiologie.



## ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS (ARTICLE 8)

### DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	3 (A) 20 (O)	3 (A) 20 (O)	-	-
Hors du Canada	3 (A) 3 (O)	2 (A) 2 (O)	-	2

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	(A)	6
	(O)	23

### DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	NOMBRE				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	-	-	-	-	-
Hors du Canada	37 (O)	-	29 (O)	7 (O)	1 (O)

#### LÉGENDE

(A) / Audiologistes  
(O) / Orthophonistes

**DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE**

	NOMBRE	
	AU CANADA	HORS DU CANADA
Stage	-	-
Cours	-	-
Cours et examen	-	-
Examen	-	-
Cours, stage et examen	-	-
Stage et examen	-	-
Cours et stage	-	29 (0)

**DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES QUI COMPORTAIENT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE**

	NOMBRE	
	AU CANADA	HORS DU CANADA
Stage	-	-
Cours	-	-
Cours et examen	-	-
Examen	-	-
Cours, stage et examen	-	-
Stage et examen	-	-
Cours et stage	-	-

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

37 (0)

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de certificat de spécialiste.

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE

### AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE (ARTICLE 8)

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

**DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES, QUI COMPORTAIENT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE**

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de certificat de spécialiste.

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX (ARTICLE 9)

### DEMANDES DE DÉLIVRANCE

	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
De permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	2 (A) 3 (O)	2 (A) 3 (O)	-	-
De permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	-	-	-	-
De permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 <sup>o</sup> de l'article 42.1 du Code des professions	39 (O)	31 (O)	7 (O)	1 (O)
De permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2 <sup>o</sup> de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	-	-	-	-
De permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	-	-	-	-
De permis de même types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)	-	-	-	-



## ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS (ARTICLE 10)

DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UN DIPLÔME DÉTERMINÉ EN APPLICATION DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 184 DU CODE DES PROFESSIONS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec	24 (A) 119 (O)	24 (A) 119 (O)	-	-
En Ontario	-	-	-	-
Dans les provinces de l'Atlantique	-	-	-	-
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	-	-	-	-
Aux États-Unis	-	-	-	-

DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<b>CANADA</b>				
Au Québec	-	-	-	-
En Ontario	2 (A) 17 (O)	2 (A) 17 (O)	-	-
Dans les provinces de l'Atlantique	2 (O)	2 (O)	-	-
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	1 (A) 1 (O)	1 (A) 1 (O)	-	-
<b>Total hors du Québec, mais au Canada</b>	<b>3 (A) 20 (O)</b>	<b>3 (A) 20 (O)</b>	-	-
<b>UNION EUROPÉENNE</b>				
En France	-	-	-	-
Dans le reste de l'UE	-	-	-	-
<b>AILLEURS</b>				
Aux États-Unis	3 (O)	2 (O)	-	1 (O)
Dans le reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	3 (A)	2 (A)	-	1 (A)
<b>Total hors Canada</b>	<b>3 (A) 3 (O)</b>	<b>2 (A) 2 (O)</b>	-	<b>1 (A) 1 (O)</b>

DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION D'UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OÙ A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<b>CANADA</b>				
Au Québec	-	-	-	-
En Ontario	-	-	-	-
Dans les provinces de l'Atlantique	-	-	-	-
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	-	-	-	-
<b>Total hors du Québec, mais au Canada</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>UNION EUROPÉENNE</b>				
En France	-	-	-	-
Dans le reste de l'UE	-	-	-	-
<b>AILLEURS</b>				
Aux États-Unis	-	-	-	-
Dans le reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	-	-	-	-
<b>Total hors Canada</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



## ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS ( ARTICLE 10)

DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER UNE PROFESSION HORS DU QUÉBEC ET S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

LIEU OÙ À ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<b>CANADA (Règlement pris en vertu de 94 q)</b>				
Au Québec	-	-	-	-
En Ontario	2 (O)	-	-	2 (O)
Dans les provinces de l'Atlantique	1 (A)	1 (A)	-	-
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	-	-	-	-
<b>Total hors du Québec, mais au Canada</b>	<b>2 (O)</b> <b>1 (A)</b>	<b>-</b> <b>1 (A)</b>	<b>-</b> <b>-</b>	<b>2 (O)</b> <b>-</b>
<b>UNION EUROPÉENNE</b>				
En France (règlement pris en vertu de 93 c2)	-	-	-	-
Dans le reste de l'UE	-	-	-	-
<b>AILLEURS</b>				
Aux États-Unis	-	-	-	-
Dans le reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	-	-	-	-
<b>Total hors Canada</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE (ARTICLE 10)

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

# RAPPORT DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

## MEMBRES

**Sylvie A. Bilodeau**, *audiologiste*,  
présidente

**France Désilets**, *audiologiste*

**Élisabeth Joly**, *orthophoniste*,  
depuis décembre 2011

**Élaine Pelland-Blais**, *orthophoniste*,  
membre substitut puis membre du comité d'inspection  
professionnelle depuis septembre 2011

**Pierre Poirier**, *audiologiste*

**Suzanne Lalonde**, *orthophoniste*,  
du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> septembre 2011

### MEMBRE SUBSTITUT :

**Mathilde de Préaumont**, *orthophoniste*

### SECRÉTAIRE

**Josée Larocque**, *orthophoniste*

**Francine Bédard**, *orthophoniste*  
(secrétaire substitut)

## INSPECTEURS

**Sylvie A. Bilodeau**, *audiologiste*

**Pierre Poirier**, *audiologiste*

**Suzanne Lalonde**, *orthophoniste*

**Sonia Chabot**, *orthophoniste*

**Mathilde de Préaumont**, *orthophoniste*

**Élaine Pelland-Blais**, *orthophoniste*

**Marie-Claude Leclerc**, *orthophoniste*,  
jusqu'au 19 septembre 2011

**Yolaine Hernandez**, *audiologiste*,  
inspecteur ad hoc

## MISSION

Le Comité d'inspection professionnelle (ci-après CIP) est constitué en vertu de l'article 109 du *Code des professions*. Il voit à la réalisation du mandat de l'Ordre de surveiller l'exercice de la profession des membres et de procéder aux inspections portant sur la compétence professionnelle des membres. Le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* encadre les activités du CIP.

## RÉUNIONS DU COMITÉ D'INSPECTION

### PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice 2011-2012, le CIP a tenu huit (8) réunions, dont quatre (4) journées consacrées à l'analyse de dossiers et quatre (4) réunions téléphoniques liées au développement d'outils nécessaires à l'inspection suivant le plan stratégique énoncé à l'exercice précédent. Deux (2) membres du CIP ont également participé à la journée de l'inspection offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec en mai 2011.

## LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE

### GÉNÉRALE DE LA PROFESSION

Ce qui suit présente le programme de surveillance tel qu'approuvé par le Conseil d'administration de l'Ordre pour l'exercice 2011-2012.

#### PROCÉDER À L'INSPECTION GÉNÉRALE DES ORTHOPHONISTES ET DES AUDILOGISTES SÉLECTIONNÉS SELON LES CRITÈRES RETENUS :

/ Répondre aux demandes ou signalements :

- Des instances de l'Ordre : Bureau du Syndic, secrétaire générale (réinscription, suivie après l'imposition d'un cours ou d'un stage, etc.)
- Du Conseil d'administration

## PRIORITÉS RETENUES

/ Réaliser cinquante (50) nouvelles activités d'inspection ciblées, dont 85 % en orthophonie et 15 % en audiologie ciblant les membres pratiquants au privé depuis plus de deux (2) ans et n'ayant jamais été inspectés, les membres pratiquant depuis plus de huit (8) ans dans tous les secteurs et n'ayant jamais été inspectés et quelques membres sélectionnés de façon aléatoire.

## LES TRAVAUX COMPLÉTÉS

L'application du programme d'inspection professionnelle a permis, en 2011-2012 l'inspection professionnelle de soixante-douze (72) membres, dont cinquante-neuf (59) orthophonistes et treize (13) audiologistes. Ces inspections ont été réalisées par une visite faite aux membres ayant rempli un questionnaire au préalable ou par une analyse de dossiers suite à la demande du CIP de fournir des dossiers supplémentaires. Tous ont reçu un rapport suivant l'activité d'inspection. De plus, ayant la volonté d'augmenter son efficacité tout en répondant à son mandat de protection du public, le CIP a mis à l'essai une nouvelle procédure d'inspection par téléphone. Cette nouvelle façon de faire s'est avérée très concluante. L'échange direct avec le membre permet à l'inspecteur de préciser certaines informations nécessaires à son évaluation.

Dans le présent exercice, le CIP n'a procédé à aucune inspection particulière sur la compétence, car aucune circonstance ne le justifiait. Par contre, le CIP a recommandé au Conseil d'administration d'imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles à deux (2) membres orthophonistes, le CA a retenu les recommandations. La syndique a transmis de l'information au CIP concernant (3) trois membres.

## LA SYNTHÈSE DES

### RECOMMANDATIONS DU CIP

En majorité, les orthophonistes et audiologistes inspectés ont fait preuve d'une pratique professionnelle conforme aux normes reconnues par l'Ordre. Dans certains cas, des suivis, des visites de relance et des demandes de mentorat ont été nécessaires pour favoriser l'amélioration de la pratique. Les recommandations que le CIP a émises s'articulaient principalement comme suit :

- / Utiliser le terme « conclusion orthophonique » et « conclusion audiolinguistique » dans les rapports d'évaluations;
- / Inscrire la date et décrire tous les services professionnels rendus;



- / S'assurer que dans chacun des dossiers, l'identification du client soit complète (nom, sexe, date de naissance, adresse et numéro de téléphone);
- / Protéger la confidentialité des informations recueillies sur les clients envers toute personne qui n'a pas l'autorisation de connaître ces informations;
- / Décrire et interpréter, dans les rapports, les résultats obtenus à tous les tests;
- / Signer ou parapher tout document versé au dossier, notamment tous les protocoles d'évaluation, toutes les notes de thérapie et les rapports de consultation externe reçus;
- / Prendre connaissance des rapports de calibration des équipements afin d'appliquer les corrections requises et de respecter les limites des équipements (pour les audiologistes exclusivement);
- / Afficher le permis à la vue du public dans le bureau privé ou un duplicata dans les autres bureaux de pratique privée où exerce le membre.

## LES EXEMPTIONS ET REPORTS DE L'ACTIVITÉ D'INSPECTION

Il faut noter que quelques membres ciblés en fonction du programme annuel ont été temporairement exemptés étant donné leur situation particulière. Ces membres doivent aviser le CIP si la situation motivant l'exemption évolue, puisqu'ils demeurent inscrits au processus. Parmi les motifs d'exemption ou de report, notons deux (2) congés de maladie, huit (8) congés parentaux, deux (2) membres pratiquant hors Québec et un (1) changement d'emploi.

## LES DÉVELOPPEMENTS ET LES MISES À JOUR DU PROCESSUS ET DES OUTILS NÉCESSAIRES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

### EN LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DE L'INSPECTION 2011-2014 :

La présidente du CIP ainsi que deux (2) autres membres ont collaboré avec les conseillers aux affaires professionnelles au développement et à la révision du guide sur la tenue des dossiers et des bureaux. Tous les membres du CIP et les inspecteurs ont participé à cette formation et un (1) nouveau membre du CIP a reçu un accompagnement pour bien comprendre son rôle.

Le processus de l'inspection et certains outils ont été revus. Les membres du CIP ainsi que les inspecteurs ont collaboré au développement du processus d'inspection par téléphone, à l'adaptation des profils de compétence proposés par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et audiologie (ACOROA) tenant compte de la réalité québécoise, à la révision des questionnaires à l'intention des membres, au développement d'une formation en ligne sur l'inspection et au développement d'un canevas de rapport à l'intention des inspecteurs.

Par souci de transparence et en conformité avec ses valeurs de respect et d'équité, les nouveaux outils et façons de faire ont été communiqués aux membres ainsi que les recommandations les plus souvent formulées via une section réservée au CIP dans l'infolettre diffusée par l'Ordre.

## TRAVAUX RÉALISÉS EN 2011-2012

L'application du programme d'inspection professionnelle a permis, en 2011-2012, l'inspection de soixante-douze (72) membres.

### RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTION PAR PROFESSION SELON LES MILIEUX DE PRATIQUE

MILIEU DE TRAVAIL	ORTHOPHONISTES	AUDIOLIGISTES	TOTAL
Santé			
CH	6	1	7
CHSLD	-	-	-
CLSC	-	-	-
CR	3	1	4
SCOLAIRE	3	-	3
PRIVÉ	47	11	58
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>13</b>	<b>72</b>

### REGARD VERS LE FUTUR

Le CIP et les inspecteurs poursuivront les travaux amorcés conformément au plan stratégique qu'ils se sont donné, afin de gérer la croissance de l'Ordre tout en assurant sa mission de protection du public pour l'ensemble des régions du Québec et en respectant une saine gestion.

### RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTIONS PAR PROFESSION SELON LES RÉGIONS DU QUÉBEC

RÉGIONS	ORTHOPHONISTES	AUDIOLIGISTES	TOTAL
01 / Bas-Saint-Laurent	-	-	-
02 / Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	-	1
03 / Québec	9	3	12
04 / Mauricie	-	-	-
05 / Estrie	1	-	1
06 / Montréal	-	-	-
07 / Outaouais	3	3	6
08 / Abitibi-Témiscamingue	-	-	-
09 / Côte-Nord	2	-	2
10 / Nord-du-Québec	3	-	3
11 / Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	-	-	-
12 / Chaudière-Appalaches	-	-	-
13 / Laval	26	4	30
14 / Lanaudière	5	3	8
15 / Laurentides	-	-	-
16 / Montérégie	9	-	9
17 / Centre-du-Québec	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>13</b>	<b>72</b>

## CONSEIL DE DISCIPLINE

## COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

### MEMBRES

**M<sup>e</sup> Jacques Lamoureux**,  
président du comité (jusqu'au 4 mars 2012)

**M<sup>e</sup> Jacques Parent**,  
président du comité  
à compter du 5 mars 2012

**Colette Castonguay**, *orthophoniste*

**Ginette Diamond**, *orthophoniste*

**Lucie Morin**, *orthophoniste*

**Johanne St-Cyr**, *orthophoniste*

### SECRÉTAIRE :

**Lucie Deslières**

### MANDAT

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte portée contre un professionnel ou une personne qui a été membre de l'OOAQ pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements de l'OOAQ commise alors qu'il ou elle était membre.

### RÉUNION ET RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours du présent exercice, le Conseil de discipline n'a reçu aucune plainte et n'a, en conséquence, tenu aucune séance.

### MEMBRES

**Marthyne Brazeau**, *audiologiste*

**Benoît Tétreault**, *orthophoniste*

**Suzanne Bouchard**, *administratrice nommée*

**Doris St-Pierre Lafond**, *orthophoniste (secrétaire)*

### MANDAT

Le Comité de révision des plaintes a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Conseil de discipline (art.123.3. Code des professions).

### RÉUNION ET RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours du présent exercice, le Comité de révision des plaintes n'a reçu aucune plainte et n'a, en conséquence, tenu aucune séance.





# COMITÉ DE LA FORMATION

## MEMBRES

**Marie-Pierre Caouette**, présidente de l'Ordre et du comité

**Céline Giroux**, secrétaire générale,  
représentante de l'OOAQ

**Audette Sylvestre**, Université Laval,  
représentant la CRÉPUQ

**Marc Pell**, Université McGill,  
représentant la CRÉPUQ

**Lucie Vézina**, représentante de la ministre de l'Éducation,  
des Loisirs et des Sports

## INVITÉS

**Louise Getty**, Université de Montréal

**Bernard Michallet**, Université du Québec à Trois-Rivières

## SECRÉTAIRE DU COMITÉ

**Josée Larocque**, *orthophoniste*

## MANDAT

Le Comité de Formation est un comité consultatif qui doit : « Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des orthophonistes et audiologistes. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'orthophoniste et d'audiologiste. » Le fonctionnement du Comité est encadré par le *Règlement sur le Comité de la formation des orthophonistes et audiologistes du Québec*.



## RÉUNIONS

Le Comité a tenu deux (2) réunions au cours du présent exercice, soit le 25 octobre 2011 et le 1<sup>er</sup> mars 2012 et a notamment discuté des dossiers suivants :

- / La Loi modifiant le *Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (PL 21)*;
- / L'uniformisation de la formation portant sur le système professionnel québécois, l'Ordre, la déontologie et la tenue de dossiers et la préparation d'un cours en ligne à l'attention des étudiants de toutes les universités québécoises ;
- / L'accès aux cours universitaires pour la formation d'appoint des candidats étrangers ;
- / La modification du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* afin d'inclure le nouveau diplôme de deuxième cycle universitaire en orthophonie de l'Université du Québec à Trois-Rivières ;
- / La collaboration interdisciplinaire ;
- / La formation de l'Université de Montréal (baccalauréat + maîtrise) en lien avec la révision pancanadienne des exigences d'admission (crédit de 2<sup>e</sup> cycle) ;
- / La formation initiale en audiologie ;
- / Le mode de mise en candidature pour le Prix Cardozo-Coderre de l'OOAQ destiné aux finissants en orthophonie et en audiologie des universités québécoises ;
- / Rappel aux finissants de l'obligation d'être membre de l'OOAQ pour pouvoir porter les titres et pratiquer les activités réservées ;
- / Les activités de formation continue destinées aux orthophonistes et aux audiologistes offertes par l'OOAQ et par les universités.

# COMITÉ DE RÉVISION DES ÉQUIVALENCES

## MEMBRES

**Marie-Laure Burté**, *orthophoniste*

**Tony Leroux**, *audiologiste*

**Mireille Tardif**, *audiologiste*  
(jusqu'en juin 2011)

**Lyne Trudel**, *orthophoniste*  
(jusqu'en juin 2011)

**Marie Julien**, *orthophoniste*  
(depuis septembre 2011)

**Stéphane Lefebvre**, *audiologiste*  
(depuis septembre 2011)

**Geneviève Lemieux**, *orthophoniste*  
(depuis septembre 2011)

## MANDAT

Le mandat du comité est de réviser, à la demande du candidat, tout dossier pour lequel le Conseil d'administration ne reconnaît pas d'équivalence de diplôme ou de la formation, et de permettre au candidat de présenter ses observations, afin de prendre une décision concernant l'équivalence.

## RÉUNION ET RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

- / Une rencontre a eu lieu en septembre, afin de former les nouveaux membres du comité au processus de révision et pour transmettre les valeurs inhérentes aux révisions soit : la transparence, l'équité procédurale, l'indépendance et l'impartialité;
- / Deux (2) rencontres ont été tenues pour l'étude de deux dossiers de demandes de révision;
- / Lors de ces deux (2) séances, chaque candidat a été entendu en audition;
- / Deux (2) décisions relatives aux demandes de révision ont été produites. Dans les deux cas, un cours a été retiré des exigences. Dans un des cas, un cours a aussi été converti en stage.



# LES DIRECTIONS /





## RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

La secrétaire de l'Ordre s'assure de l'application du *Code des professions* et des règlements dans la conduite des affaires de l'Ordre. Elle participe aux séances du Conseil d'administration et du Comité exécutif et en assure le déroulement. Elle est aussi responsable du processus électoral.

La secrétaire veille aux inscriptions au Tableau de l'Ordre et à la délivrance des permis. Elle coordonne les activités du Comité d'admission, du Comité de révision des demandes d'équivalence, du Conseil de discipline et du Comité de révision des plaintes. La secrétaire assure également la coordination de son équipe de travail et participe au Comité de gestion.

## LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

En plus des activités réglementaires régulières prévues et dévolues au secrétaire de l'Ordre par le *Code des professions* et dans les différents règlements de l'OOAQ, des travaux ont été tenus en 2011-2012 pour trois (3) règlements :

- / Règlement sur les attestations acceptées par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec aux fins de la délivrance d'un permis;
- / Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec;
- / Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels.

Par ailleurs, en collaboration avec les administrateurs, la révision de différentes politiques a été faite :

- / Politique sur les comités de l'OOAQ;
- / Politique de rémunération des administrateurs et membres de comités de l'OOAQ;
- / Politique de remboursement des dépenses des administrateurs et membres de comités de l'OOAQ;
- / Politique à l'égard de la cotisation annuelle ainsi qu'aux formalités et frais relatifs à l'inscription au tableau des membres de l'OOAQ.

Enfin, une planification quinquennale de révision réglementaire a été amorcée afin de moderniser plusieurs règlements en cours et de proposer de nouveaux règlements pour encore mieux protéger le public.

## ÉLECTIONS

La secrétaire de l'Ordre est chargée de l'application du *Règlement sur les élections et la représentation au Conseil d'administration*. En vertu de l'article 6, le Conseil d'administration désigne 3 (trois) scrutateurs parmi les membres de l'Ordre qui ne sont ni membres du Conseil d'administration, ni employés de celui-ci.

Scrutateurs 2011 : **Marie-Laure Filion**, orthophoniste, **Josée Labossière**, orthophoniste et **Geneviève Roy**, audiologiste.

Dans le cadre du processus d'élections 2011, un poste était à combler dans la région Sud. À l'issue de la période de mise en candidature, deux candidates étaient en lice pour ce poste. Cinquante (50) % des membres ayant leur domicile professionnel dans cette région et ayant droit de vote ont exercé ce droit, élisant ainsi M<sup>me</sup> Carmen Phénix, administratrice du Conseil d'administration de l'OOAQ pour la région Sud, et ce, pour un mandat de 3 (trois) ans. Son entrée en fonction a eu lieu le 2 juin 2011 après l'Assemblée générale annuelle.

## ACCÈS À L'INFORMATION

La secrétaire générale a été désignée, le 2 novembre 2011, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels qui ne relèvent pas de la compétence du syndic.

A cet effet, deux nouvelles politiques ont été développées et adoptées par le Conseil d'administration, soit :

- / Politique de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur les documents et renseignements à caractère public accessibles sans restriction;
- / Politique du responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

De plus, un calendrier de conservation et un plan de classification ont été élaborés.

## TABLEAU DES MEMBRES

Au cours de l'année 2011-2012, l'OOAQ a vu croître le nombre de ses membres, passant de deux mille deux cent vingt-trois (2 223) membres au 31 mars 2011 à deux mille trois cent soixante-quatre (2 364) membres au 31 mars 2012.

Plus d'une centaine de demandes de changements de classe ont été traitées cette année. Ces changements sont principalement reliés aux congés de maternité ou d'adoption des membres. Un projet de procédurier pour aider les membres dans cette démarche a été développé et est sur le point d'être partagé pour optimiser le fonctionnement du Tableau des membres.



La fin de l'année financière a été marquée par la préparation au passage au renouvellement de la cotisation en ligne. Cette modernisation tant attendue permettra l'informatisation de beaucoup de processus à l'OOAQ et de meilleurs services aux membres et au public.

## ADMISSION

Le Comité d'admission a poursuivi ses travaux pour améliorer ses procédures, ayant comme valeurs sous-jacentes la transparence et l'équité procédurale. Les différents tableaux joints au rapport du Comité d'admission résument bien les activités nombreuses dans ce département cette année.

Afin de faciliter la démarche des candidats étrangers qui ont un programme d'appoint à compléter pour obtenir leur équivalence de diplôme ou de la formation, il y a eu création d'un sous-comité de travail avec les quatre (4) universités québécoises pour trouver des solutions.

## PARTENARIAT

Au cours de l'année 2011-2012, la secrétaire a apporté sa contribution lors de rencontres avec divers partenaires, notamment :

- / Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) : mobilité de la main-d'œuvre;
- / Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA) : harmonisation des exigences universitaires, profil des compétences et évaluation des compétences;
- / Office des professions du Québec (OPQ) : PL 21;
- / Représentants des universités qui offrent le programme en orthophonie ou en audiologie : collaboration pour la recherche de lieux de stage;
- / Council for Accreditation of Canadian University Programs (CACUP) : représentante des organismes de réglementation canadiens en orthophonie et en audiologie à ce comité qui voit à l'agrément des programmes d'orthophonie ou d'audiologie des universités canadiennes;
- / Recrutement Santé Québec : coordination des activités entourant les missions annuelles de recrutement en Belgique,

dont la 12<sup>e</sup> se tenait en mai 2012. En mai 2011, près de 30 orthophonistes ont été recrutés et sont arrivés au Québec au cours de la présente année financière, offrant ainsi de plus en plus de service d'orthophonie à la population québécoise.

## AUTRES ACTIONS

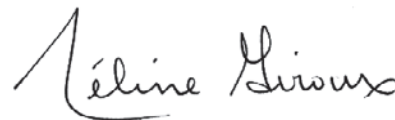
Régulièrement, différentes demandes de renseignements provenant de candidats formés à l'étranger sont transmises à la secrétaire générale pour des renseignements afin de venir travailler au Québec dans les domaines de l'orthophonie ou de l'audiologie.

Une demande d'accès à un dossier client a été traitée, au cours de cet exercice financier, dans le cadre des responsabilités de cessionnaire de dossier qui sont attribuées par la réglementation à la secrétaire dans certaines situations.

## REMERCIEMENTS

Toutes les actions de l'Ordre pendant cette année n'auraient pu être réalisées sans la confiance et l'appui des administrateurs. Il faut également remercier chaleureusement tout le personnel de l'Ordre pour la qualité du travail accompli, travail qui s'appuie sur la compétence et l'engagement de chacun. Merci enfin aux membres bénévoles de l'Ordre qui siègent aux différents comités pour leur contribution de très grande valeur. La collaboration de toutes ces personnes est essentielle à la réalisation de la mission première de l'Ordre, la protection du public.

La secrétaire générale,



**Céline Giroux, M.O.A.,  
Orthophoniste**



## RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES PROFESSIONNELS

L'exercice 2011-2012 a été marqué par le développement des services professionnels suite aux constats relevés par la direction des services professionnels (DSP) un an après la création de cette nouvelle fonction à l'OOAQ.

Les fonctions de la directrice des services professionnels sont orientées vers quatre (4) axes :

- / La gestion du département des affaires professionnelles ;
- / Les travaux du comité d'inspection professionnelle (ci-après CIP) et de secrétaire du comité ;
- / Le développement et la coordination du programme annuel de formation continue ;
- / Le soutien à la présidente et directrice générale dans différents dossiers notamment le PL 21.

### AFFAIRES PROFESSIONNELLES

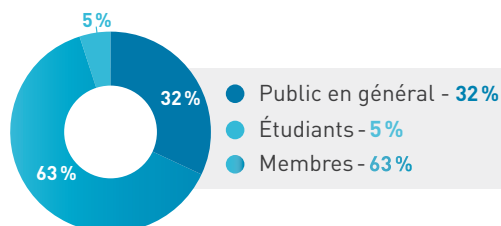
L'utilisateur, qu'il soit membre, partenaire, employeur ou personne du public préoccupé par les difficultés d'audition et de communication, est au cœur des préoccupations de la direction des services professionnels, et l'organisation de la direction vise à lui prodiguer des services appropriés, adéquats, pertinents et de qualité. Le soutien des membres par les conseillers en orthophonie et en audiologie vise par ricochet une amélioration constante des services offerts au public. C'est avec diligence, écoute, respect et professionnalisme que les conseillers agissent auprès des personnes désireuses d'obtenir une information, de préciser un règlement ou tout simplement de partager une vision.

Les conseillers aux affaires professionnelles ont répondu à près de huit cents (800) demandes d'information en orthophonie et deux cents (200) en audiologie majoritairement en provenance des membres, mais également du public, de partenaires, d'employeurs et d'étudiants d'autres disciplines. Les demandes étaient proportionnelles au nombre de membres que l'on retrouve dans chaque discipline.

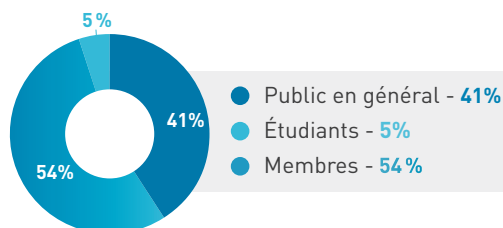


## PROVENANCE DES APPELS

### EN ORTHOPHONIE



### EN AUDILOGIE



## THÈMES DES APPELS 2011-2012

Les thèmes abordés par les membres et le public touchent principalement la tenue des dossiers, la pratique en bureau privé et le plan d'intervention et de traitement. L'accessibilité à l'information, l'intervention avec les partenaires et le travail d'un stagiaire ou d'un étudiant sont des sujets qui ont également été soulevés mais de façon moins importante. Pour répondre aux besoins formulés, l'équipe des services professionnels a développé des cours en ligne et/ou en salle traitant de certains de ces sujets. Il est intéressant de noter qu'une baisse significative de demandes a été relevée suivant l'offre de formation et se maintient toujours.

## SOUTIEN AUX MEMBRES

Au cours de l'année 2011-2012, l'équipe des services professionnels a travaillé au développement de la plate-forme de développement professionnel en ligne MAIA. À compter du prochain exercice financier, cet outil intégré sera accessible en tout temps et en tous lieux. Il comprend un micro portfolio, des communautés de pratique, un module de formation en ligne, une section dédiée aux documents de référence pour la pratique et permet l'inscription à des formations en ligne ou en salle.

Pour soutenir les membres dans leur pratique, les conseillers ont procédé à la rédaction de différents guides de référence, chroniques réflexion et foire aux questions. Ces documents de référence sont dorénavant déposés sur la plate-forme MAIA permettant aux membres de trouver l'information recherchée par mots clés. Ce module de MAIA se bonifiera constamment pour répondre aux besoins évolutifs de la pratique.

## COLLABORATION AUPRÈS DE DIVERS ORGANISMES

La DSP, les conseillers aux affaires professionnelles et certains membres ont collaboré à différents travaux sollicités par des partenaires, notamment la révision d'un projet soumis par l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) sur les interventions à privilégier auprès de la clientèle présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA), la révision de plusieurs documents produits par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) sur l'accès aux services des personnes vivant des situations de handicaps découlant de troubles de la communication, la révision d'une affiche représentant la chaîne de la communication produite par l'Association québécoise de la dysphasie, la collaboration à un projet de partenariat entre le consortium des CEGEPS offrant l'attestation d'études collégiales (AEC) en stimulation et développement du langage et l'organisme *Avenir d'enfants*. Des échanges ont également eu lieu avec d'autres ordres ou associations sur le travail de collaboration en lien avec certaines clientèles ou problématiques, notamment la dysphagie et les troubles vestibulaires.

En collaboration avec les membres, l'équipe des services professionnels a également participé à divers événements dont la *Journée carrière* pour les étudiants de psychologie de l'Université de Sherbrooke, le 37<sup>e</sup> congrès de l'Association québécoise des troubles d'apprentissage (AQETA), la Journée de formation des étudiants à la maîtrise de l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal, la conférence aux étudiants de deuxième cycle en adaptation scolaire de l'Université de Sherbrooke, l'animation des salons de la Commission de la santé et sécurité au travail (CSST) de Montréal et de Québec, les rencontres d'échange avec la fédération des enseignants de musique et la Journée de l'audition organisée dans le cadre du Congrès annuel de l'Association oto-rhino-laryngologie et chirurgies cervicofaciales du Québec (médecins ORL).

## FORMATION AUX ÉTUDIANTS DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

Les conseillers aux affaires professionnelles ont offert des formations aux étudiants de l'Université de Montréal, de l'Université Laval et de l'Université McGill sur la pratique professionnelle au Québec au début de l'année 2011-2012. Dans une optique de protection du public, l'OOAQ a souhaité uniformiser l'information transmise à tous les étudiants en orthophonie et en audiologie en développant une formule plus souple et adaptée aux besoins du milieu universitaire.

La DSP a coordonné le développement d'une formation en ligne de six heures et demi (6.5) qui s'articule en six (6) modules animés par différentes instances de l'Ordre. Des documents ou autres activités sont insérés à chaque module permettant d'offrir une bibliothèque en lien avec le sujet traité, des vignettes de cas ou autre document pour soutenir l'intégration. Cette formation, accessible en ligne à tous les étudiants, est également offerte aux membres de l'Ordre et aux candidats étrangers dans le cadre des activités de mobilité de main-d'œuvre.

## FORMATION CONTINUE

La DSP a développé son premier programme annuel de formation continue proposant en début d'année une panoplie de formations répondant à plusieurs besoins de ses membres orthophonistes et audiologistes. Les formations offertes tant à Montréal qu'à Québec ont connu un haut taux de satisfaction de la part des membres.

Les cours d'appoint aux candidats étrangers traitant de la fluidité, de la dysarthrie et de la dysphagie ont également été offerts en collaboration avec Recrutement Santé Québec. Le cours sur la pratique professionnelle a également été bonifié d'une évaluation formelle à l'intention des candidats hors Québec ayant formulé une demande d'autorisation légale d'exercer la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste au Québec (voir tableau des formations et du nombre de participants par profession).

## REMERCIEMENTS

La direction des services professionnels tient à remercier chaleureusement les membres de son équipe ainsi que plusieurs membres pour leur précieuse contribution au développement de nombreux projets qui marquent un tournant significatif des affaires professionnelles de l'Ordre.

La directrice des services professionnels,



**Josée Larocque, M.O.A.,  
Orthophoniste**

## RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec n'a pas de règlement de formation continue obligatoire

FORMATIONS CONTINUES EN ORTHOPHONIE	NOMBRE D'HEURES	DATE(S)	NOMBRE DE PARTICIPANTS
<b>Tenue des dossiers et des bureaux</b> <i>Formation offerte à Montréal lors de l'Assemblée générale annuelle.</i>	6,5	2 juin 2011	94
<b>Tenue de dossiers et des bureaux</b> <i>Formation offerte à Longueuil et à 15 sites de visioconférence.</i> Cette formation sera offerte en ligne sur la plate-forme de développement professionnel MAIA au cours du prochain exercice.	3	8 septembre 2011	210
<b>Améliorer la compréhension écrite chez les adolescents</b> <i>Formation offerte à Longueuil.</i>	3,5	3 février 2011	16
<b>Mieux comprendre le développement des adolescents</b> <i>Formation offerte à Longueuil.</i>	3,5	3 février 2011	14
<b>Cap sur la prévention: Implantation de pratiques préventives en matière de lecture et d'écriture en milieu scolaire</b> <i>Formation offerte à Montréal et à Québec .</i>	14	26 et 27 sept. 2011 29 et 30 sept. 2011	39
<b>Formation d'appoint aux candidats étrangers sur les troubles de la fluidité, offerte en collaboration avec Recrutement Santé Québec, en salle à Montréal et à 2 sites de visioconférence</b> Projet en développement d'offrir cette formation en ligne sur la plate-forme de développement professionnel MAIA au cours du prochain exercice.	27	15 avril 2011 9,16,22,30 mars 2012	14
<b>Formation d'appoint aux candidats étrangers sur la dysarthrie, offerte en collaboration avec Recrutement Santé Québec, en salle à Montréal</b> Projet en développement d'offrir cette formation en ligne sur la plate-forme de développement professionnel MAIA au cours du prochain exercice.	24	2,3,4,5 mai 2011	15
<b>Formation d'appoint aux candidats étrangers sur la dysphagie, offerte en collaboration avec Recrutement Santé Québec, en salle à Montréal</b> Projet en développement d'offrir cette formation en ligne sur la plate-forme de développement professionnel MAIA au cours du prochain exercice.	12	6 et 7 mai 2011	15

FORMATIONS CONTINUES EN ORTHOPHONIE	NOMBRE D'HEURES	DATE(S)	NOMBRE DE PARTICIPANTS
<b>Intervention orthophonique auprès des adolescents et des adultes qui bégaiant</b> <i>Formation offerte à Montréal.</i>	14	25 et 26 nov. 2011	26
<b>Adaptation québécoise du modèle SCERTS «Processus clinique guidant l'intervention auprès des personnes présentant un trouble dans le spectre de l'autisme</b> <i>Formation offerte à Montréal et à Québec.</i> Cette formation sera offerte en ligne sur la plate-forme de développement professionnel MAIA au cours du prochain exercice.	14	16 sept. et 14 oct. 2011 16 février et 15 mars 2012	28
<b>NER21 «Rééducation neuro-environnementale des personnes ayant une dysarthrie/dysphagie»</b> <i>Formation offerte à Montréal en collaboration avec le Centre de réadaptation Gingras-Lindsay.</i>	21	22, 23, 24 sept. 2011	18
<b>La lecture partagée enrichie</b> <i>Formation offerte à Longueuil et à Québec.</i>	14	7, 8, 10, 11 nov. 2011	50
<b>TOM (Troubles orofaciaux myofonctionnels)</b> <i>Formation offerte à Québec.</i>	17	26 au 28 mai 2011	22
<b>TCL (Troubles cognitivo-linguistiques) – Niveau 1</b> <i>Formation offerte à Longueuil.</i>	14	7 et 8 février 2012	15
<b>TCL (Trouble cognitivo-linguistique) – Niveau 2</b> <i>Formation offerte à Longueuil.</i>	14	9 et 10 février 2012	15
<b>L'évaluation du bégaiement</b> <i>Formation offerte à Longueuil.</i>	7	20 mai 2011	23
<b>TOTAL</b>	<b>208,5</b>		<b>614</b>



FORMATIONS CONTINUES EN AUDIOLOGIE	NOMBRE D'HEURES	DATE(S)	NOMBRE DE PARTICIPANTS
<b>Tenue des dossiers et des bureaux</b> <i>Formation offerte à Montréal lors de l'Assemblée générale annuelle.</i>	6,5	2 juin 2011	14
<b>Tenue de dossiers et des bureaux</b> <i>Formation offerte à Longueuil et à 15 sites de visioconférence.</i> Cette formation sera offerte en ligne sur la plate-forme de développement professionnel MAIA au cours du prochain exercice.	3	8 septembre 2011	36
<b>L'intervention audiolgiquue auprès des adolescents</b> <i>Formation offerte à Longueuil</i>	3,5	3 février 2011	9
<b>Mieux comprendre le développement des adolescents</b> <i>Formation offerte à Longueuil.</i>	3,5	3 février 2011	8
<b>Modern Hearing Aid Features - Nouvelles technologies en amplification auditive</b> <i>Formation offerte en salle à Montréal et à 2 sites de visioconférence.</i> Cette formation sera offerte en ligne sur la plate-forme de développement professionnel MAIA au cours du prochain exercice.	7	19 novembre 2011	18
<b>Mise à niveau et perfectionnement en aides auditives (Map)</b> <i>Formation offerte en ligne</i>	22	1 <sup>er</sup> avril 2011 31 mars 2012	124
<b>Journée pratique de la formation Mise à niveau et perfectionnement en aides auditives (Map)</b> <i>Atelier offert à l'Université de Montréal.</i>	7	1 <sup>er</sup> avril 2011	35
<b>Journée de l'audition, organisée conjointement par les médecins ORL et les audiologistes</b>	7	21 octobre 2011	100
<b>TOTAL</b>	<b>37,5</b>		<b>344</b>



## RAPPORT DE LA SYNDIQUE

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Bureau du syndic a requis, en vertu de l'article 121.3 du *Code des professions*, la nomination d'un syndic *ad hoc* dans un dossier d'enquête. Madame Geneviève Lemieux a rempli ce mandat. Le dossier a été comptabilisé dans la section des dossiers fermés.

### MANDAT

Conformément à l'article 122 du *Code des professions*, le syndic a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un membre a commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou au règlement de l'Ordre, dont le *Code de déontologie*, et, s'il y a lieu, de déposer une plainte contre ce membre au Conseil de discipline de l'Ordre.

Dans les cas qui y donnent ouverture, mais avant le dépôt de la plainte, le syndic peut proposer une conciliation entre la personne ayant demandé la tenue de l'enquête et le professionnel visé.

Le syndic procède également à la conciliation des honoraires en vertu du règlement de l'Ordre sur la conciliation et l'arbitrage des comptes.

À l'OOAQ, le Bureau du Syndic est également responsable des enquêtes concernant l'exercice illégal. Il est aussi appelé à procéder aux enquêtes appropriées en matière d'usurpation de titre et d'exercice des activités réservées aux membres.

## RAPPORT DES ACTIVITÉS

### ENQUÊTES

DOSSIERS D'ENQUÊTE	
Dossiers en cours d'enquête au début de l'année	3
Dossiers ouverts durant l'année	9
Dossiers traités durant l'année	12
Total des membres visés par ces dossiers	12
Dossiers en cours d'enquête à la fin de l'année	7
Décision de porter plainte	0
Décision de ne pas porter plainte	
/ Dossiers fermés au bureau du syndic	2
/ Dossiers transmis au comité de révision	0
/ Dossiers transférés au comité d'inspection professionnelle	3
/ Entente de conciliation	0

Nature des demandes d'enquête: insatisfaction quant au service reçu, non-respect de l'entente de service entre le client et le membre, manque de professionnalisme de la part du membre, manque de disponibilité et de diligence.

### CONCILIATION DE DIFFÉRENDS

Sept (7) demandes d'information générale provenant du public ont aussi été traitées. Aucune de ces demandes n'a donné lieu à l'ouverture d'un dossier d'enquête, ni a fait l'objet d'une conciliation.

DEMANDES DE CONCILIATION	
Demandes reçues	7
Total des membres visés	5
Ententes intervenues entre les parties	7

Principaux motifs : délai pour la remise de documents, difficulté du client à rejoindre le membre.

### ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

DEMANDES DE CONCILIATION	
Reçues	0
Rejetées pour non-respect du délai	0
Ayant conduit à une entente réglée entre les parties sans que le syndic intervienne	0
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	0
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	0
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	0
Sentences arbitrales rendues	
Dont le compte en litige a été modifié	0
Dont le compte en litige a été maintenu	0

## ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE

### ENQUÊTES COMPLÉTÉES

Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

### POURSUITES PÉNALES INTENTÉES

Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

### JUGEMENTS RENDUS

Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

## AUTRES ACTIVÉS

### RÉPRIMANDES

Deux membres ont fait l'objet de réprimandes verbales pour avoir omis de se réinscrire au Tableau des membres lors de leur retour au travail après absence.

### INFORMATION AUPRÈS DES MEMBRES ET DU PUBLIC

Le Bureau du syndic a reçu une centaine de demandes (courriels et appels téléphoniques) au cours de l'exercice. C'est dans une volonté d'informer et de prévenir que le syndic a répondu à toutes ces demandes, qui concernaient surtout l'encadrement législatif et règlementaire de nos professions.

### DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

Aucune demande n'a été reçue au Bureau du syndic

### RÉALISATIONS

#### **Chroniques déontologiques**

Deux chroniques ont été envoyées aux membres par voie électronique. Ces capsules concernaient le délai d'attente pour les retours d'appel ainsi que la facturation des comptes d'honoraires.

#### **Formations données**

La syndique a contribué, par ses rappels déontologiques, à la formation sur la tenue de dossiers, qui s'est tenue à deux (2) reprises, et ce, dans une vision de justice préventive pour supporter les membres dans leur pratique.

#### **Formations reçues**

La syndique a assisté aux activités offertes aux syndicats par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

#### **Projets**

Des travaux et des recherches ont été réalisés pour l'actualisation du nouveau site Internet.

La syndique,



**Danièle Paquette, M.O.A.,  
Orthophoniste**





## LE PERSONNEL DE LA PERMANENCE /

**DE GAUCHE À DROITE :**

Maryse Bellemare, Anne-Marie Johnson, Josée Larocque, Sonia Zouaoui, Lucie Deslières, Jenny Varela, Marie-Pierre Caouette, Danièle Paquette, Danielle Désormeaux, Marjolaine Tremblay, Céline Giroux et Francine Bédard.

Absentes de la photo : Catherine Sabourin et Suzanne Lalonde.

## PRÉSIDENTE, DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATIONS

**Marie-Pierre Caouette**, M.O.A., *orthophoniste*,  
Présidente et directrice générale  
Membre du comité de gestion

**Anne-Marie Johnson**, Adjointe à la présidence,  
à la direction générale et aux communications,  
Secrétaire générale substitut

## SECRÉTARIAT /ADMISSION / ACCUEIL

**Céline Giroux**, M.O.A., *orthophoniste*,  
Secrétaire générale  
Membre du Comité de gestion  
Secrétaire du Comité d'admission

**Lucie Deslières**, Agente à l'admission,  
Secrétaire substitut du Comité d'admission,  
Secrétaire au Conseil de discipline

**Sonia Zouaoui**, Agente au Tableau des membres

**Danielle Désormeaux**, Réceptionniste  
(3 jours / semaine)

**Cynthia Najaar**, Commis junior  
(jusqu'au 16 mars 2012)

## BUREAU DU SYNDIC

**Danièle Paquette**, M.O.A., *orthophoniste*  
Syndique (2 jours / semaine)

## DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

**Josée Larocque**, M.O.A., *orthophoniste*,  
Directrice des services professionnels  
et de la qualité de la pratique  
Membre du Comité de gestion  
Secrétaire du Comité d'inspection professionnelle

**Marjolaine Tremblay**, Adjointe administrative des services  
professionnels

**Francine Bédard**, M.O.A., *orthophoniste*,  
Conseillère aux affaires professionnelles – orthophonie,  
Secrétaire substitut du Comité d'inspection professionnelle

**Catherine Sabourin**, M.Sc.S., *audiologiste*,  
Conseillère aux affaires professionnelles – audiologie,  
(2 jour / semaine)

**Suzanne Lalonde**, M.Sc. Appl., *orthophoniste*,  
Conseillère aux affaires professionnelles – orthophonie  
adulte, 0,5 jour / semaine (depuis le 28 octobre 2011)

## DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

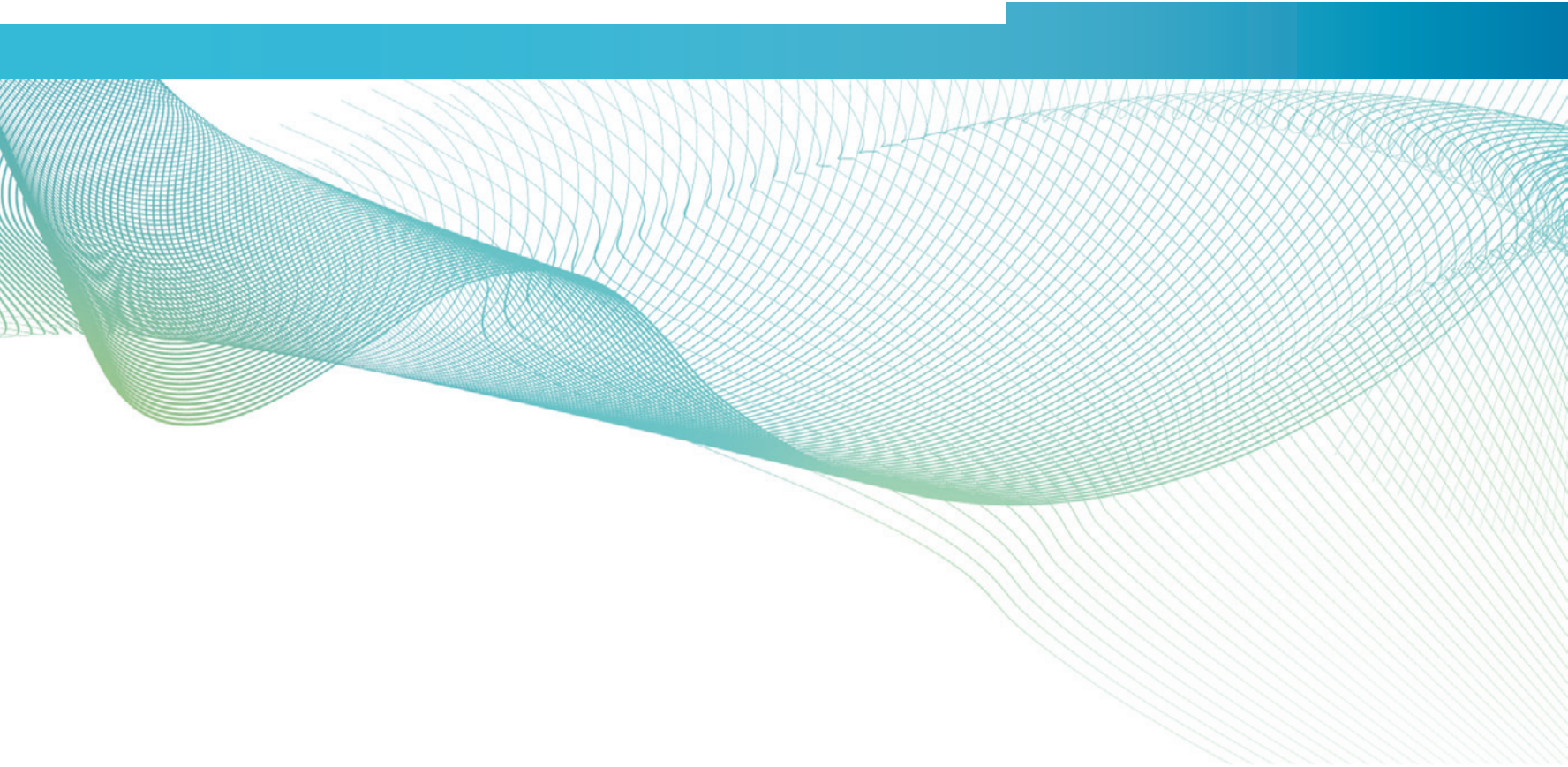
**Maryse Bellemare**, CA, Directrice des services financiers,  
des ressources matérielles et informationnelles  
Membre du Comité de gestion  
(depuis le 31 octobre 2011)

**Conrad Hamel**, Contrôleur et secrétaire substitut  
(départ à la retraite le 16 décembre 2011)

**Jenny Varela**, Commis-comptable



# LES MEMBRES /



## RÉPARTITION RÉGIONALE AU 31 MARS 2012

### PAR CLASSE DE MEMBRES AUDIOLOGISTES

	MEMBRES ACTIFS				AUTRES*		TOTAL DES INSCRIPTIONS		TOTAL	%
	Réguliers		Temporaires		H	F	H	F		
	H	F	H	F						
Région 01 / Bas-Saint-Laurent	-	7	-	-	-	-	-	7	7	1,92
Région 02 / Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	6	-	-	-	-	2	6	8	2,19
Région 03 / Capitale-Nationale	8	34	-	-	2	2	10	36	46	12,6
Région 04 / Mauricie	-	7	-	-	-	1	-	8	8	2,19
Région 05 / Estrie	1	7	-	-	1	3	2	10	12	3,29
Région 06 / Montréal	15	113	1	-	1	13	17	126	143	39,18
Région 07 / Outaouais	2	9	-	-	-	1	2	10	12	3,29
Région 08 / Abitibi-Témiscamingue	1	6	-	-	-	-	1	6	7	1,92
Région 09 / Côte-Nord	-	5	-	-	-	-	-	5	5	1,37
Région 10 / Nord-du-Québec	1	2	-	-	-	-	1	2	3	0,82
Région 11 / Gaspésie-îles-de-la-Madeleine	-	4	-	-	-	-	-	4	4	1,1
Région 12 / Chaudière-Appalaches	2	8	-	-	-	2	2	10	12	3,29
Région 13 / Laval	2	6	-	-	-	-	2	6	8	2,19
Région 14 / Lanaudière	-	10	-	-	-	1	-	11	11	3,01
Région 15 / Laurentides	1	16	-	-	-	0	1	16	17	4,66
Région 16 / Montérégie	4	31	-	-	1	9	5	40	45	12,33
Région 17 / Centre-du-Québec	1	4	-	-	-	-	1	4	5	1,37
Hors du Québec	-	-	-	-	1	11	1	11	12	3,29
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>275</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>43</b>	<b>47</b>	<b>318</b>		
<b>TOTAL PAR CLASSE</b>	<b>315</b>		<b>1</b>		<b>49</b>		<b>365</b>			<b>100</b>

\*Membres dont le statut ne permet pas la pratique des activités réservées sur le territoire québécois  
(Associé, Associé (P), Étudiant, Externe, Retraité ou Invalide.)



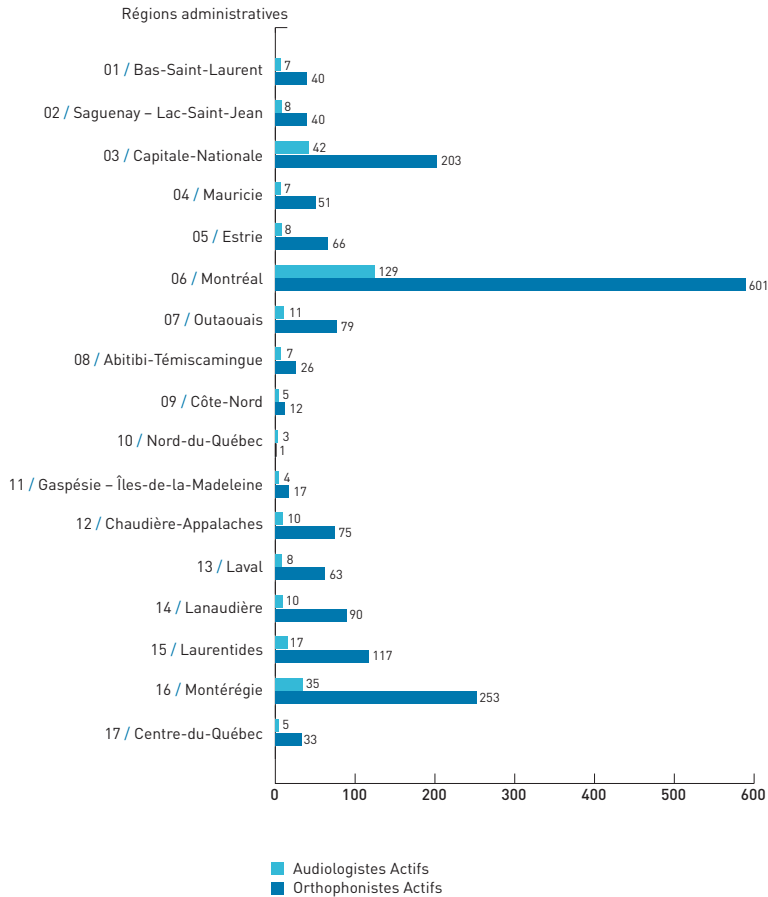
## RÉPARTITION RÉGIONALE AU 31 MARS 2012

### PAR CLASSE DE MEMBRES ORTHOPHONISTES

	MEMBRES ACTIFS				AUTRES*		TOTAL DES INSCRIPTIONS		TOTAL	%
	Réguliers		Temporaires		H	F	H	F		
	H	F	H	F						
Région 01 / Bas-Saint-Laurent	1	39	-	-	-	4	1	43	44	2,2
Région 02 / Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	38	-	2	-	5	-	45	45	2,25
Région 03 / Capitale-Nationale	8	195	-	-	1	35	9	230	239	11,96
Région 04 / Mauricie	2	48	-	1	3	7	5	56	61	3,05
Région 05 / Estrie	3	57	-	6	-	9	3	72	75	3,75
Région 06 / Montréal	22	556	-	20	3	62	25	638	663	33,17
Région 07 / Outaouais	3	75	-	1	-	6	3	82	85	4,25
Région 08 / Abitibi-Témiscamingue	2	22	-	2	1	1	3	25	28	1,4
Région 09 / Côte-Nord	3	8	-	1	-	1	3	10	13	0,65
Région 10 / Nord-du-Québec	-	1	-	-	-	1	-	2	2	0,1
Région 11 / Gaspésie-îles-de-la-Madeleine	-	17	-	-	-	-	-	17	17	0,85
Région 12 / Chaudière-Appalaches	1	74	-	-	-	7	1	81	82	4,1
Région 13 / Laval	1	60	-	2	1	9	2	71	73	3,65
Région 14 / Lanaudière	2	87	-	1	-	16	2	104	106	5,3
Région 15 / Laurentides	5	109	-	3	-	10	5	122	127	6,35
Région 16 / Montérégie	3	245	-	5	1	23	4	273	277	13,86
Région 17 / Centre-du-Québec	-	32	-	1	-	2	-	35	35	1,75
Hors du Québec	-	-	-	-	1	26	1	26	27	1,35
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>1663</b>	<b>-</b>	<b>45</b>	<b>11</b>	<b>224</b>	<b>67</b>	<b>1932</b>	<b>1999</b>	
<b>TOTAL PAR CLASSE</b>	<b>1719</b>		<b>45</b>		<b>235</b>		<b>1999</b>		<b>100</b>	

\*Membres dont le statut ne permet pas la pratique des activités réservées sur le territoire québécois  
(Associé, Associé (P), Étudiant, Externe, Retraité ou Invalide.)

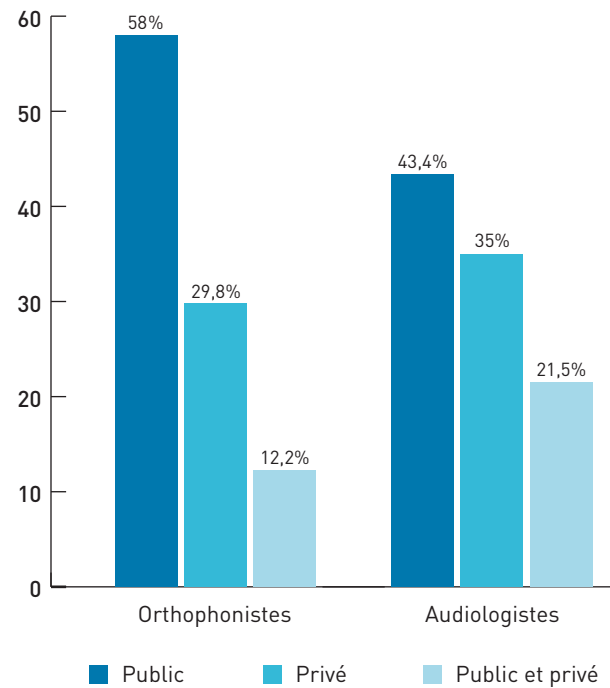
## RÉPARTITION RÉGIONALE DES AUDIOLOGISTES ET ORTHOPHONISTES ACTIFS AU 31 MARS 2012



## RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE



	FÉMININ	MASCULIN
Orthophonistes	97 %	3 %
Audiologistes	87 %	13 %

## RÉPARTITION DES MEMBRES PAR MILIEU DE TRAVAIL AU 31 MARS 2012

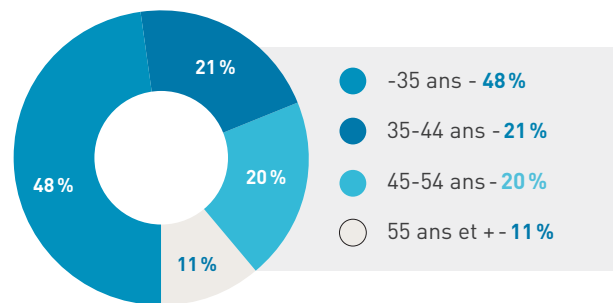


## RÉPARTITION DES AUDILOGISTES

### ACTIFS PAR GROUPE D'ÂGE



GROUPES D'ÂGE			TOTAL
- de 25 ans	20	2	22
25-34	119	10	129
35-44	55	10	65
45-54	50	13	63
55-64	25	6	31
65-74	5	1	6
75 et +	0	0	0
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>316</b>

GROUPES D'ÂGE DES AUDILOGISTES ACTIFS  
AU 31 MARS 2012

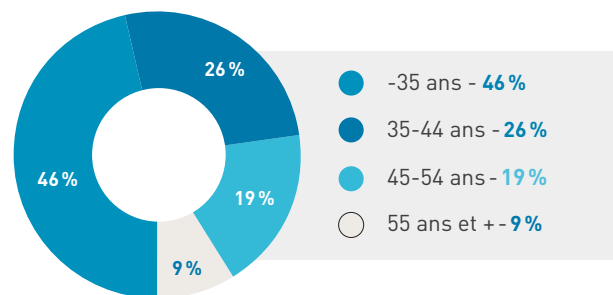


## RÉPARTITION DES ORTHOPONISTES

### ACTIFS PAR GROUPE D'ÂGE

GROUPES D'ÂGE			TOTAL
- de 25 ans	82	2	84
25-34	704	19	723
35-44	452	17	469
45-54	315	13	328
55-64	142	5	147
65-74	11	0	11
75 et +	2	0	2
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>1764</b>

GROUPES D'ÂGE DES ORTHOPONISTES ACTIFS  
AU 31 MARS 2012



**NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS SELON LA CATÉGORIE DE PERMIS AU 31 MARS 2012**

Nombre d'audiologistes	365
Nombre d'orthophonistes	1985
Nombre d'orthophonistes-audiologistes	14

**MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU**

au 31 mars 2011	2223
au 31 mars 2012	2364

	O	O/A	A	TOTAL
Délivrances de permis (sans restriction)	140	-	30	170
Délivrances de permis restrictifs temporaires	27	-	2	29
Membres réinscrits	13	-	2	15
Autorisations spéciales (art. 39)	0	-	0	0
Radiations et Retraits au Tableau	59	2	12	-73

**MOTIFS DE RADIATIONS ET RETRAITS**

	O	O/A	A	TOTAL
N'a pas satisfait aux exigences d'OQLF	0	-	0	0
Démissions	26	2	7	35
Départ - extérieur	15	-	4	19
Réorientation de carrière	6	-	1	7
Non paiement	12	-	0	12
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>73</b>

**POUR L'EXERCICE 2011-2012, LES MONTANTS DE COTISATION PAYABLES AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2011 SE RÉPARTISSAIENT COMME SUIV, SELON LA CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION**

Membre régulier ou temporaire	626,12 \$
Membre externe	313,06 \$
Membre associé ou associé (P)	469,59 \$
Membre étudiant	313,06 \$
Membre retraité	156,53 \$
Membre invalide	156,53 \$
Membre émérite	aucun



## ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

### RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

MOYEN DE GARANTIE <i>Exemples</i>	MONTANT PRÉVU POUR LA GARANTIE		
	Nombre de membres	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance	1 450	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption en vertu de l'article 2	914	0 \$	0 \$

### RÉPARTITION DES CLASSES DE MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

MOYEN DE GARANTIE <i>Exemples</i>	Classe des membres	MONTANT PRÉVU POUR LA GARANTIE		
		Nombre de membres	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance	Régulier	1 377	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption	Régulier	657	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance	Temporaire	26	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption	Temporaire	20	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance	Externe	11	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption	Externe	9	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance	Émérite	1	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption	Émérite	3	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance	Retraité	1	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption	Retraité	34	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance	Invalide	1	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption	Invalide	13	0 \$	0 \$
Exemption	Étudiant	7	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance	Associé	1	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption	Associé	54	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance	Associé (P)	32	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption	Associé (P)	117	0 \$	0 \$

# LES ÉTATS FINANCIERS /

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

### AUX ADMINISTRATEURS DE ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLINGUISTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des revenus et dépenses, du surplus et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec au 31 mars 2012, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Samson Bélaïr / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.*

Le 15 juin 2012

## ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	2012	2011
REVENUS	\$	\$
Cotisations des membres	1 352 154	1 262 004
Cotisation d'assurance des membres	55 895	72 380
Délivrance de permis et réinscription	44 209	35 156
Amendes	5 170	5 094
Registre de stagiaires	29 807	28 131
Frais d'études de dossiers	41 018	25 111
Services d'offre d'emploi	44 200	38 450
Ristournes - assurances	34 922	24 525
Revenus de placements	10 601	7 926
Colloque	-	93 129
Formation continue (inclus une subvention de 28 000 \$; 25 000 \$ en 2011)	169 175	73 929
Publicité	2 964	12 576
Guides et DVD - Dysphasie	4 162	2 289
Service de référence	17 778	15 417
	1 812 055	1 696 117
DÉPENSES		
Salaires et charges sociales	946 799	836 421
Contribution rétroactive au Fonds des services de santé	47 742	-
Honoraires et frais de déplacement	62 548	78 598
Charges locatives	74 724	73 661
Frais de courrier	20 965	24 861
Impression et photocopies	16 971	32 479
Frais de vérification	9 115	9 835
Assurance	52 280	48 627
Contentieux et services juridiques	79 322	90 490
Frais d'assemblées et divers	36 331	25 261
Télécommunications	14 046	15 400
Dépenses des comités - annexe	105 210	46 770
Formation continue	120 435	55 925
Cotisations	32 099	10 208
Frais de réunions de bureau	55 793	23 411
Fournitures de bureau	4 892	5 413
Dépenses informatiques	64 464	47 520
Congrès, formation et perfectionnement	10 654	4 131
Colloque	-	99 530
Communications et marketing	12 609	22 935
Amortissement d'immobilisations	33 208	37 558
	1 800 207	1 589 034
Excédent des revenus sur les dépenses	11 848	107 083



## ÉTAT DU SURPLUS

### DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012


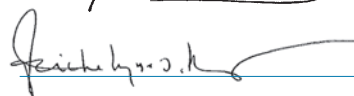
	2012			2011
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Surplus au début	91 825	96 849	188 674	81 591
Acquisition d'immobilisations	2 665	(2 665)	-	-
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	*(33 208)	45 056	11 848	107 083
<b>SURPLUS À LA FIN</b>	61 282	139 240	200 522	188 674

\* Représente l'amortissement d'immobilisations.

**BILAN****AU 31 MARS 2012**

	2012	2011
ACTIF	\$	\$
<b>À court terme</b>		
Encaisse	1 147 282	-
Débiteurs	49 366	69 212
Frais payés d'avance	22 451	3 260
Tranche des placements encaissable à moins d'un an (note 3)	298 000	48 000
	1 517 099	120 472
Fonds de stabilisation des primes d'assurances	45 929	36 000
Placements (note 3)	-	50 000
Immobilisations (note 4)	61 282	91 825
	1 624 310	298 297
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Découvert bancaire	-	19 213
Créditeurs et charges à payer	240 655	83 850
Revenus perçus d'avance	1 183 133	6 560
	1 423 788	109 623
<b>SURPLUS</b>		
Investi en immobilisations	61 282	91 825
Non affecté	139 240	96 849
	200 522	188 674
	1 624 310	298 297

Approuvé par

 , Présidente , Trésorière

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

### DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	2012	2011
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des revenus sur les dépenses	11 848	107 083
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement d'immobilisations	33 208	37 558
	45 056	144 641
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de l'exploitation	1 334 033	(44 677)
	1 379 089	99 964
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Augmentation du fonds de stabilisation des primes d'assurances	(9 929)	(9 770)
Acquisition de placements	(200 000)	(48 000)
Acquisition d'immobilisations	(2 665)	(23 443)
	(212 594)	(81 213)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 166 495	18 751
Découvert bancaire au début	(19 213)	(37 964)
Encaisse (découvert bancaire) à la fin	1 147 282	(19 213)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

#### 1. DESCRIPTION DE L'ORDRE

L'Ordre, constitué en vertu du Code des Professions du Québec, regroupe les orthophonistes et les audiologistes qui exercent leur profession à titre et à activités réservés.

#### 2. CONVENTIONS COMPTABLES

L'Ordre a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. L'Ordre continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA.

Les états financiers ont été dressés selon les Principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

##### / Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement, la période et les taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	dégressif	20 %
Équipement informatique	dégressif	30 %
Améliorations locatives	linéaire	10 ans

##### / Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

##### / Constatation des produits

L'Ordre constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services sont rendus aux clients, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

##### / Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.



### / Instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les coûts de transaction attribuables aux actifs financiers ou passifs financiers qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction seront ajoutés au coût d'acquisition initial de ces instruments financiers. Autrement, ces coûts seront passés directement à la dépense. L'évaluation ultérieure des instruments financiers tient compte des éléments suivants :

- **Débiteurs**

Cet actif financier, classé comme créances, est évalué au coût amorti selon la méthode du taux effectif.

- **Placements**

Les placements, classés comme placements détenus à des fins de transaction, sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes résultant et la réévaluation sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses.

- **Découvert bancaire et créditeurs et charges à payer**

Ces passifs financiers, classés comme autres passifs, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux effectif.

### / Modification comptable future

#### / Nouveau référentiel comptable

L'ICCA a approuvé un nouveau référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2012, les organismes sans but lucratif devront choisir entre les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les nouvelles Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, selon ce qui convient le mieux à leur situation. L'incidence du passage à ces nouvelles normes n'a pas encore été déterminée.

### 3. PLACEMENTS

	2012	2011
	\$	\$
Dépôt à terme, portant intérêt à 1,51 %, encaissable en avril 2012	100 000	-
Obligations, portant intérêt entre 1,717 % et 4,4 %, encaissables entre mai 2012 et septembre 2012	198 000	50 000
Obligations, encaissées au cours de l'exercice	-	48 000
	298 000	98 000
Tranche encaissable à moins d'un an	298 000	48 000
	-	50 000

### 4. IMMOBILISATIONS

	2012		2011	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	48 283	38 878	9 405	11 756
Équipement informatique	213 407	161 530	51 877	70 874
Améliorations locatives	54 937	54 937	-	9 195
	316 627	255 345	61 282	91 825

## 5. EMPRUNT

L'Ordre dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 30 000 \$. Celle-ci porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3,75 %. Cette marge était inutilisée au 31 mars 2012. De plus, l'Ordre dispose d'un crédit additionnel disponible de 65 000 \$ sous forme de carte de crédit. Au 31 mars 2012, le montant utilisé était de 2 823 \$ et était inclus dans les crédi- teurs et charges à payer.

## 6. ENGAGEMENTS

L'Ordre a signé un bail comportant une clause d'augmenta- tion annuelle ne pouvant être supérieure à l'indice des prix à la consommation d'une durée de dix ans échéant en mai 2013 pour des espaces à bureaux. De plus, l'Ordre s'est engagé en vertu de contrats de location-exploitation échéant en janvier 2014 et avril 2014 relativement à des équipements. L'engage- ment total pour les prochains exercices est de 90 093 \$ et les versements annuels s'établissent comme suit :

	\$
2013	73 659
2014	15 309
2015	1 125

## 7. ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice, une poursuite de 250 000 \$ a été intentée contre l'Ordre par un membre. L'Ordre a contesté cette récla- mation. Tous les passifs financiers éventuels, s'il y a lieu, pouvant découler de cette poursuite seront pris en charge par l'assureur de l'Ordre. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige. Aucune provision n'a donc été consti- tuée dans les états financiers.

## 8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs et des crédi- teurs et charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

## 9. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

**INFORMATIONS ADDITIONNELLES**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012**

	2012	2011
	\$	\$
<b>Dépenses - autres comités</b>		
Inspection professionnelle - dépenses du comité et d'inspecteurs externes	39 348	22 280
Admission	10 556	4 388
Activités du syndic	52 998	10 955
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	-	3 602
Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé	-	450
Révision des équivalences	2 308	5 095
	105 210	46 770

#### ÉDITEUR

Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

#### CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE

Agence Médiapresse inc. [www.agencemediapresse.com](http://www.agencemediapresse.com)

#### PHOTOS

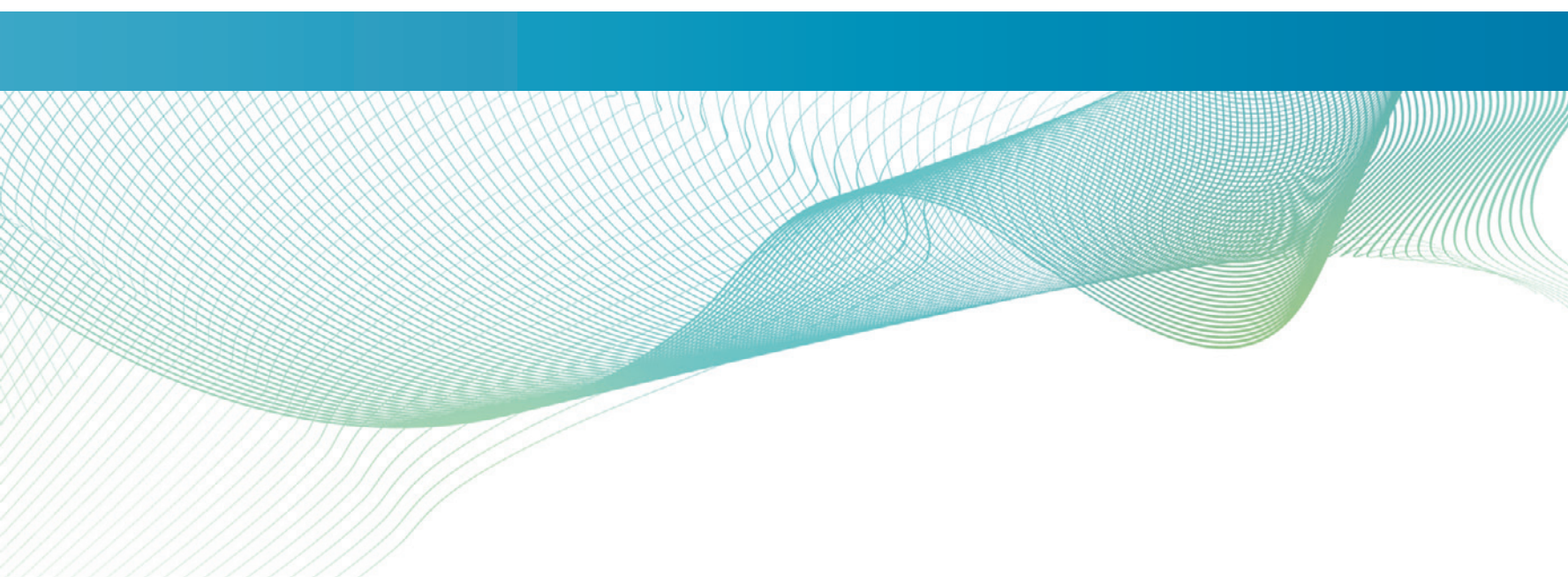
NathB <http://www.nathb.ca/>

#### DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives du Canada

ISBN 978-2-9808419-9-6







## **Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec**

235 boul. René-Lévesque Est, bureau 601, Montréal (Québec) H2X 1N8

Tél.: 514-282-9123 Sans frais : 1 888-232-9123 Téléc.: 514-282-9541

[info@ooaq.qc.ca](mailto:info@ooaq.qc.ca)